



Association Nationale des Clubs Partenaires pour Agir – Club Grand Est

ACTES DU COLLOQUE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE TRANSFRONTALIER ET LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LE GRAND EST

Organisé par

**l'Association Nationale des Clubs Partenaires pour Agir
et le Club Partenaires pour Agir du Grand Est**

Actes rédigés par :

Bruno RACINE. Animateur national ANCPA. Tel : 06 70 16 04 89. bruno.racine@ancppa.com

Club Partenaires pour Agir Grand Est - Jean-François DUMONT. jeanfrancois.dumont@cnfpt.fr
ENACT (CNFPT) 3, Boulevard d'Austrasie 54001 Nancy cedex.

ACTES DU COLLOQUE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE TRANSFRONTALIER ET LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LE GRAND EST

Organisé par le Club Partenaires pour Agir du Grand Est
et l'Association Nationale des Clubs Partenaires pour Agir

18 octobre 2007 - ENACT de Nancy

I. UN CYCLE DE RÉFLEXIONS SUR LE TRANSFRONTALIER ET LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND EST

A. LES PROBLÉMATIQUES DU COLLOQUE

Deux grands centres d'intérêt ont été à la source des travaux d'échanges et de réflexions qu'ont menés l'Association Nationale des Clubs Partenaires pour Agir et le Club Partenaires pour Agir du Grand Est de 2005 à 2007. **La question transfrontalière** d'une part, comme réalité vécue, mais aussi comme axe stratégique de développement (territorial, économique, universitaire, écologique, culturel, ou de l'emploi,...) des régions françaises du Grand Est. D'autre part la spécificité de cette question **dans l'environnement du Grand Est**, à la fois français et européen. La DATAR (devenue la DIACT Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) a manifesté son intérêt pour ces questions dès l'origine du projet.

Le Club a ainsi associé différents réseaux¹ d'experts et d'acteurs de ces différents champs de réflexion pour conduire les trois manifestations suivantes autour de ces questions :

Le premier séminaire du 21 juin 2006 sur **l'emploi transfrontalier** dans le Grand Est a mis en évidence non seulement l'importance croissante du phénomène (équivalent au poids du chômage en Lorraine et en Alsace) mais surtout son impact contrasté sur le développement territorial dans les zones transfrontalières.

Le deuxième séminaire du 1er février 2007 sur **les agglomérations transfrontalières** a souligné le pragmatisme utilisé par les collectivités de Lille à Bâle, en passant par Forbach-Sarrebruck, Strasbourg-Kehl, ... pour créer, organiser et gérer progressivement de façon transnationale la vie quotidienne de communautés transfrontalières qui concernent maintenant des centaines de milliers de citoyens.

¹ Ont contribué à l'équipe d'animation autour de Jean-François DUMONT de l'ENACT de Nancy (porteur du Club Grand Est) et Bruno RACINE (animateur national de l'ANCPA) : Guy COUVAL (SESGAR de Lorraine), Philippe HAMMAN (représentant Maurice BLANC du CRESS de l'Université Marc Bloch de Strasbourg), Marie-France GAUNARD (géographe du CEGUM de l'Université de Metz), Rachid BELKACEM (GREE – Université Nancy 2), Gilbert TITEUX (Association des Régions Françaises du Grand Est). Se sont joints à cette équipe pour le colloque : Bernard DRUESNE (entrepreneur en ingénierie de communication) et Olivier BLAISE (Consultant en stratégies territoriales).

Le colloque du 18 octobre 2007 a traité du développement économique et universitaire transfrontalier et de la gouvernance territoriale dans le Grand Est. Il a été ouvert par Jean-Jacques DUFFOURC, directeur de l'ENACT de Nancy, et par Jean-Yves LE DEAUT, Premier Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine - représentant Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine, Président Association des Régions Françaises du Grand Est.

Le colloque a ainsi élargi ces aspects particuliers du développement transfrontalier en s'interrogeant sur **trois grandes séries de questions** posées par ce cycle de séminaires et du colloque :

I - Où en sont les coopérations transfrontalières à l'échelle du Grand Est ? Quels en sont les enjeux de développement à la fois économique, universitaire et territorial pour ces régions ?

Dans quelle mesure s'agit-il d'enjeux interrégionaux ? Comment l'entité Grand Est est-elle ou peut-elle être pertinente et nécessaire pour son développement transfrontalier ? Avec quelle gouvernance ?

Ces questions sont posées et analysées dès l'entrée du colloque par l'état des lieux des coopérations transfrontalières à l'échelle du Grand Est, présenté par Laurence BERTRAND, à partir de l'étude qu'elle a réalisée pour la MEDCIE et les cinq Préfectures des Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, coordonnée par le SESGAR de Lorraine. Son analyse est complétée par l'intervention de Jean-Yves LE DÉAUT.

II – Comment se pose la question transfrontalière pour l'entreprise ? Pourquoi la coopération transfrontalière a-t-elle du mal à investir le champ économique ? Comment se posent pour l'entreprise les questions de coopération et de compétition dans un développement transfrontalier ?

*Comment surmonter les tensions coopération – concurrence qui caractérisent ces échanges transfrontaliers ? Avec quelles organisations territoriales de **coopération inter entreprises et transfrontalières** ? Par quelles synergies interentreprises transfrontalières (recherche, transfert de technologie, réseaux d'entreprises,...) ?*

Cette deuxième partie du colloque s'interroge sur le transfrontalier du point de vue de l'entreprise d'une part, et dans l'aide qu'elle peut recevoir dans son développement transfrontalier de la part des collectivités territoriales ou de l'État d'autre part. Ce travail de réflexion s'est déroulé sous forme d'échanges associant des entreprises et des organismes de coopérations transfrontalières : témoignages d'entreprises ; exemples de politiques de soutien menées par des collectivités locales, par l'État et les Régions (pôles de compétitivité) ; projets mettant en valeur les nombreuses synergies existant entre les entreprises dans diverses expériences transfrontalières avec le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

L'atelier a été animé par Michel CASTEIGTS (Professeur associé à l'IAE des Pays de l'Adour). Ces questionnements sont autant de problématiques de recherche sur les relations économiques transfrontalières entre coopération et concurrence, auxquels invite Michel CASTEIGTS (Cf. Les relations économiques transfrontalières entre coopération et compétition : les aléas du principe de réciprocité – Michel Casteigts – INTERFORM – Entretiens du transfrontalier – Nice 1^{er} – 2 décembre 2005).

III – *Comment se pratiquent aujourd’hui les coopérations transfrontalières dans les régions françaises du Grand Est, avec leurs voisins européens, et même au Québec ? Comment se construisent les gouvernances territoriales transfrontalières dans ces espaces charnières transfrontaliers ?*

Quelles stratégies de développement économique et universitaire transfrontalier dans le Grand Est ? Quelles stratégies de ces régions avec leurs voisines européennes ?

La table ronde s’est interrogée sur ces questions. Elle a été animée par Monsieur CALAIS – Directeur du SESGAR de Lorraine. Michel CASTEIGTS, Inspecteur Général de l’Administration, a souligné la spécificité de la gouvernance territoriale dans les espaces charnières transfrontaliers, et des enseignements quant aux pratiques actuelles de mise en oeuvre. Etienne MULLER, chargé de mission coopération transfrontalière au Conseil Régional de Lorraine, a présenté des enjeux d’une bonne gouvernance territoriale dans la Grande Région. Véronique CERUTTI, représentant Roger CAYZELLE, Président du Conseil Économique et Social de Lorraine, a présenté le point de vue du CES sur les enjeux stratégiques pour la Lorraine que représente le Luxembourg et la stratégie de développement de la Lorraine qu’il préconise pour l’État et la Région avec le Luxembourg. Hans Günther CLEV représentait l’Agence de développement du Land de Rhénanie-Palatinat et Martin ROBITAILLE venait du Québec pour ce colloque.

Nous reprendrons dans ce compte-rendu complet de ce colloque les propos des différents intervenants, organisés selon le programme et les problématiques du colloque. Les titres, sous-titres et typographie, ainsi que la **synthèse de conclusion** (issue des réflexions échangées) sont proposés par l’Association Nationale des Clubs Partenaires pour Agir, initiateur du colloque avec le Club du Grand Est.

B. L’OUVERTURE DU COLLOQUE

1. Accueil par Jean-Jacques DUFFOURC, Directeur de l’ENACT

Jean-Jacques DUFFOURC, Directeur de l’ENACT, a ainsi accueilli les participants du colloque :

L’ENACT est honorée d’accueillir l’ensemble de ce cycle de réflexion organisé par l’ANCPPA et le Club Partenaires pour Agir du Grand Est. Elle témoigne ainsi de son engagement au service du développement et du rayonnement au service de nos territoires.

L’ENACT de Nancy joue son rôle de pôle d’expertise et de référence dans le monde territorial, rôle qu’elle a joué jusqu’à aujourd’hui dans le réseau des écoles de service public, de façon modeste mais réelle, et qu’elle revendique pour demain dans le cadre de la réforme de l’organisation de la formation professionnelle de la fonction publique.

2. Ouverture du colloque (Jean-Yves LE DEAUT - Conseil Régional de Lorraine)

Jean-Yves LE DEAUT – Premier Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine en charge du développement économique, et représentant Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine, Président de l’Association des Régions Françaises du Grand Est – a ouvert le colloque.

La Région Lorraine est très heureuse d'avoir participé à ce colloque sur la coopération transfrontalière en matière de développement économique et universitaire. J'excuse Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine et Président de l'Association des Régions Françaises du Grand Est qui aurait aimé être là.

Je remercie l'ANCPA qui a organisé ce colloque et joue un rôle important pour essayer de cristalliser notre rôle. Au niveau du Grand Est **nous avons une coopération entre les cinq Régions, et une inter région. Nous pouvons regretter qu'il n'y a pas de nom à cette inter région.** C'est une des premières questions qu'il faudrait se poser lors des futures réunions des exécutifs des 5 régions.

Les objectifs du développement sont ceux de la stratégie communautaire de Lisbonne. Ils visent à développer la matière grise. Il faut s'y préparer, et on sera meilleurs en se préparant ensemble, même si il y a des difficultés dans notre liaison et dans la construction de la Grande Région et du Grand Est. Même s'il faut partir de la base pour bien travailler sur des petits projets. **Il n'y aura pas de lisibilité globale si on n'est pas capable de bien montrer l'axe politique que nous sommes susceptibles de mener ensemble.**

La suite de l'intervention de Jean-Yves LE DÉAUT est reportée à la suite de l'état des lieux présenté ci-dessous par Laurence BERTRAND.

II. ÉTAT DES LIEUX DES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES À L'ÉCHELLE DU GRAND EST

La Préfecture de Région Lorraine, au nom de la MEDCIE Grand Est (Mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes des régions du Grand Est), a confié aux cabinets L. Bertrand et ECAU une mission d'identification des projets potentiels de coopération transfrontalière et interrégionale dans le Grand Est, notamment sur la base des actions engagées dans le cadre des programmations actuelles Interreg.. Cette étude n'était pas limitée aux thèmes économiques et universitaires mais abordait l'ensemble des champs de la coopération transfrontalière (coopérations environnementales, coopérations administratives, coopérations territoriales,...).

La dimension interrégionale est à comprendre au sens français du terme comme une « coopération interne au Grand Est » et non pas au sens communautaire qui renvoie principalement au programme Interreg IIC et signifie la coopération entre régions européennes de plusieurs pays qui ne sont pas forcément contiguës.

La méthodologie de l'étude est renvoyée en annexe.

Dans un premier temps, Laurence BERTRAND rappelle **les enjeux interrégionaux transfrontaliers**. Puis elle présente **les perspectives de coopérations transfrontalières et interrégionales**. Pour terminer, elle pose **la question de la gouvernance** notamment pour les projets émergents.

A. SITUATION DU GRAND EST ET ENJEUX TRANSFRONTALIERS INTERRÉGIONAUX

Intervention de Laurence BERTRAND. Les intertitres sont de l'ANCPPA.

1. L'ouverture vers les espaces voisins, un axe de développement pour l'attractivité du Grand Est

Le Grand Est bénéficie d'une situation géographique centrale en Europe, frontalière avec l'Allemagne, la Suisse et le Benelux. Il est composé des cinq régions institutionnelles françaises d'Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche Comté et Lorraine. Il compte 8 240 000 habitants.

Avec sa faible densité de peuplement (77 habitants/km² contre 110 Habitants/km² pour la France et 118 habitants/km² pour l'Europe), le Grand Est se présente comme **une enclave entourée de régions très urbanisées à fort développement**, polarisée par Londres, Paris, Francfort, Stuttgart, Zürich et Milan mais il n'en partage pas le dynamisme économique. L'armature urbaine est polycentrique sans véritable métropole européenne prédominante.

Cet espace est très bien desservi par un réseau autoroutier dense et sera prochainement traversé par deux lignes ferroviaires à grande vitesse. Cette situation le fait surtout apparaître aujourd'hui comme **un espace de transition entre d'autres régions européennes plus fortes et mieux structurées**. Les infrastructures de communication ont privilégié jusqu'à présent l'axe de communication Nord-Sud, en voie de saturation. Mais l'élargissement européen vers l'Est, décentre cet espace et donne désormais une importance stratégique à l'axe Est-Ouest jusqu'alors moins bien équipé.

En majorité composé de territoires ruraux ou en forte reconversion industrielle, cet espace subit sur ses marges l'influence de grandes métropoles voisines françaises ou étrangères (Paris, Randstadt, Francfort, Stuttgart, Lyon, ...). Certaines de ses bordures sont ainsi plus prospères. Plusieurs eurorégions sont en cours de formation (Rhin Supérieur, Grande Région Saar-Lor-Lux, Arc Jurassien). **La question se pose de renforcer l'attractivité du Grand Est au-delà de ses franges frontalières en s'appuyant notamment sur les améliorations acquises dans le domaine des transports.**

2. Le Grand Est marqué par des reconversions structurelles

a) Modernisation des entreprises par l'innovation et le transfert de technologie

Avec son héritage industriel, le Grand Est est particulièrement concerné par les grandes mutations structurelles liées à l'internationalisation des échanges et de l'économie.

Pendant longtemps exclusivement dépendantes de grands secteurs de production industrielle traditionnelle (sidérurgie, textile, activité minière, automobile), les régions du Grand Est mais aussi leurs voisines étrangères sont toujours très marquées dans leur économie par certaines de ces industries. Tel est le cas par exemple pour le secteur de la métallurgie et de l'automobile (Franche-Comté, Lorraine, Alsace, Sarre, Rhin-Neckar, Bade-Wurtemberg), de la chimie-pharmacie (Sud Alsace, secteur de Bâle, Lorraine), des microtechniques (Horlogerie et lunetterie en Franche-Comté et Wurtemberg et dans le

Jura Suisse), l'agro-alimentaire (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Alsace), de l'ameublement et du bois (Vosges, Franche-Comté, Alsace, Eifel, Pfalzwald, Westerwald).

Une grande part de la production des entreprises du Grand Est apporte peu de valeur ajoutée et présente un faible niveau technologique qui rend difficile l'adaptation à la concurrence internationale notamment pour les PME sous-traitantes. Ces dernières sont donc particulièrement exposées aux risques induits par les mutations économiques actuelles et leur survie même est menacée.

La faiblesse des services privés aux entreprises ne facilite pas les mutations.

Toutefois, des secteurs plus innovants comme la production d'équipements et les composants électriques et électroniques, les nanomatériaux ou encore les biotechnologies notamment à visées thérapeutiques sont aussi présents et se retrouvent chez certaines régions étrangères voisines (Land de Sarre, Bade-Wurtemberg et la Suisse). Ils constituent des potentialités intéressantes, exploitables au plan transfrontalier.

b) Valorisation du potentiel de recherche et de formation

Face au constat de mutations technologiques lentes et difficiles, il existe aussi un potentiel de recherche publique et de formation supérieure. Les sciences de la vie, la chimie, la microtechnique, l'agronomie et l'informatique sont bien représentées en Alsace et en Lorraine. Il s'agit d'atouts pour le passage vers une économie de la connaissance préconisé par la stratégie communautaire de Lisbonne.

En 2003, le nombre d'étudiants en Grande Région Saar-Lor-Lux avoisinait les 250 000 personnes dont 9 % d'étrangers. En 2004, le nombre de chercheurs était de près de 15 000 personnes dont près de la moitié en secteur public². Les flux sont majoritairement drainés par les pôles universitaires de Nancy-Metz et de Strasbourg et secondairement par les pôles de Dijon et de Besançon, de Mulhouse. Des antennes existent aussi dans les villes de taille plus petite.

Il existe également un réseau diversifié de centres publics de transfert de technologie (CRITT) qui permettent de faire le lien avec les entreprises.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur s'organisent à l'échelle régionale (Alsace, Lorraine) avec des perspectives d'intégration de réseaux transfrontaliers (EUCOR, ou SAARLORLUX) tandis que la Bourgogne et la Franche-Comté prévoient un PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) commun entre les universités de Dijon et de Besançon.

Actuellement, l'enseignement supérieur privilégie les coopérations internationales plutôt que les rapprochements de proximité transfrontalière. L'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne sont actives comme participantes plutôt que comme leaders dans les

² Source : « analyse de l'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Grand-Est » STRASBOURG CONSEIL pour la MEDCIE 2007.

programmes européens PCRD (sciences de la vie, nanotechnologie, matériaux intelligents, aéronautique, sécurité alimentaire, énergie-transports...).

Il existe cependant des réseaux régionaux de coopération transfrontalière :

- Réseaux EUCOR ou NEUREX dans le Rhin Supérieur,
- Réseau CLUSE dans l'Arc jurassien,
- Charte Saar-Lor-Lux pour la coopération des universités,

La valorisation de ce potentiel d'enseignement supérieur et de recherche pourrait aussi se développer en identifiant des synergies avec le potentiel des régions voisines y compris étrangères. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs.

3. Le Conseil Régional de Lorraine et le développement économique et universitaire dans la Grande Région (Jean-Yves LE DEAUT)

L'intervention de Jean-YVES LE DEAUT (commencée en ouverture) complète l'introduction de Laurence BERTRAND et s'inscrit naturellement à sa suite dans le compte-rendu.

Je suis, en tant que Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine en charge du développement économique et de la recherche, très impliqué dans le développement économique et l'innovation technologique au niveau du parlement français, où j'ai présidé l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. J'essaie avec notre équipe du Conseil Régional de développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans notre région en lien très étroit avec l'État. Par rapport à d'autres régions où il y a une autonomie administrative beaucoup plus grande, nous dépendons très étroitement de la volonté de l'État sur un certain nombre de coopérations transfrontalières. Nous avons un devoir de coopération avec l'État.

Au niveau de la Région Lorraine nous avons un budget régional modeste (800 millions d'euros) par rapport aux Länder allemands, à la Wallonie ou au Luxembourg, avec des compétences faibles, mais qui vont augmenter avec le nouveau cycle de transfert de compétences qui est en train de s'installer. Notre règle est de consacrer 10% de ce budget pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, c'est-à-dire 80 millions d'euros, en tant que **compétence de catalyse**, pour **l'incitation au développement économique**, et non comme compétence d'enseignement supérieur et de recherche. Ce n'est plus ainsi négligeable. Sur l'innovation notre part, par exemple, dans les pôles de compétitivité, est presque équivalente à la part de l'État. **La Région joue donc un certain rôle comme levier dans le développement économique.**

Dans la Grande Région, un point important, parmi les points qui sont dans les objectifs de la Présidence de la Région Wallonne aujourd'hui, c'est l'identification des pôles de compétences. On pourra commencer à travailler ensemble si on identifie bien les secteurs dans lesquels on est fort. Nous l'avons fait au niveau de notre région. On a identifié **5 grands axes de compétences en Lorraine** :

les matériaux, avec un pôle de compétitivité « matériaux innovants, produits intelligents » ;

le pôle bio ingénierie santé (où l'Alsace est forte sur le Grand Est, mais en cancérologie il y a des points de force dans la Grande Région. En imagerie on pourrait ensemble être plus fort) ;

le développement durable (foret et bois, géo-sciences, écotechnologies, écoconception, un pôle important de l'écoconception est en projet avec le Luxembourg sur la zone frontalière de Belval) ; avec un pôle de compétitivité en Lorraine sur les fibres (textile, papier, bois).

l'informatique (visualisation 3D, la sécurité, ...) ;

les sciences de l'homme, l'économie et la gestion, l'ingénierie linguistique. Les langues nous posent des problèmes dans cette Grande Région. Plusieurs axes de travail sont à développer : soutien à la mobilité internationale ; volonté d'intégrer par des diplômes bi ou tri nationaux ; cursus intégrés entre des parties de notre Grande Région.

Des régions sont allées plus loin et ont à nous apprendre dans la valorisation, la création d'entreprises (Wallonie, Sarre). Des axes de progrès existent. La diversité des langues sont un frein à notre intégration. L'apprentissage de l'allemand est une nécessité, avec des cursus en plusieurs langues.

Pour ce qui est de la création et de l'initiative, il faut une visibilité d'ensemble au niveau Grand Est. Il faut un projet politique au niveau de la Grande Région pour être visible au niveau européen. On a un avantage énorme dans cette Grande Région, c'est l'existence d'un État nation, le Luxembourg, qui doit porter un certain nombre de nos projets. Il est plus facile à faire porter un projet par le Luxembourg que de demander à un ministre chez nous en France (qui a beaucoup de projets à traiter au niveau de Bruxelles) de traiter ce sujet. **Cette coopération Grande Région avec un État nation qui porte des projets, jouons-en et ayons une coopération qui soit efficace !**

Il faut s'insérer dans les programmes européens 2007-2013, y compris par cette coopération État nation et Grande Région. Par exemple dans l'imagerie, ou l'écotechnologie. Il faut intégrer les PME par exemple dans les pôles de compétitivité. C'est difficile, elles sont le nez dans le guidon. Il faut développer l'initiative dans la Grande Région ; travailler sur sa gouvernance dans les commissions : formation commune, recherche.

L'emploi doit être plus fluide, c'est difficile, car les flux d'emploi vont tous dans le même sens. Les salaires ne sont pas les mêmes au Luxembourg et en France. Cela peut donner lieu à des pompes aspirantes de diplômés. Un travail sur la reconnaissance des diplômes et des doctorats est à entreprendre.

Il faut mieux travailler sur l'obtention de soutiens financiers européens sur des projets de coopération transfrontaliers. Il y a un consensus pour développer la Grande Région. Mais cela ne suffit pas. Il faut lever les difficultés administratives. Par exemple l'avancée du GECT nécessite des modifications législatives et la transposition des directives européennes. On est très lent en France en ce domaine. Pour que la coopération transfrontalière avance, il faut voir les freins administratifs et les lever puisqu'il y a un consensus politique.

B. LE TRANSFRONTALIER, UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES AGGLOMÉRATIONS DU GRAND EST

Les deux premiers séminaires organisés par le Club Partenaires pour Agir dans le cycle de manifestations conduisant à ce colloque ont porté sur les deux axes de développement transfrontaliers abordés rapidement ici dans l'exposé introductif de Laurence Bertrand. D'une part sur **l'emploi transfrontalier** en pleine progression depuis 20 ans notamment en Lorraine et en Alsace, où ils atteignent le nombre des demandeurs d'emploi, et surtout sur l'impact sur le développement territorial des régions du Grand Est. D'autre part sur **les agglomérations transfrontalières** dans le développement du Grand Est. Les programmes de ces séminaires sont rappelés en annexe. Les comptes-rendus détaillés de ces deux séminaires et des nombreuses expériences et problématiques qui y ont présentées complèteront ces actes ultérieurement sous une forme à définir avec les acteurs intéressés.

Leur apport pour l'approfondissement des deux aspects du transfrontalier que traitent ci-après Laurence BERTRAND est important.

1. Accompagnement du travail frontalier

Dans le Grand Est, le travail frontalier concerne plus de 150 000 personnes en 1999. C'est l'espace interrégional le plus touché par ce phénomène puisqu'il concentre 60 % du total des frontaliers français.

Trois régions surtout bénéficient des effets de proximité de la frontière sur l'emploi. Il s'agit de l'Alsace et de la Lorraine et dans une moindre mesure de la Franche-Comté. La population d'actifs frontaliers y représente respectivement 9 % et 7 % de la population active tandis qu'elle n'atteint que 3 % en Franche-Comté et 0,3 % en Champagne-Ardenne.

L'accompagnement de cette évolution doit passer par un effort de qualification de la main d'œuvre et l'adaptation des conditions réglementaires mais aussi l'amélioration des conditions de la mobilité et la valorisation du cadre de vie dans les zones frontalières.

2. Développement des fonctions métropolitaines en tirant parti de la structure urbaine polycentrique et des villes frontalières

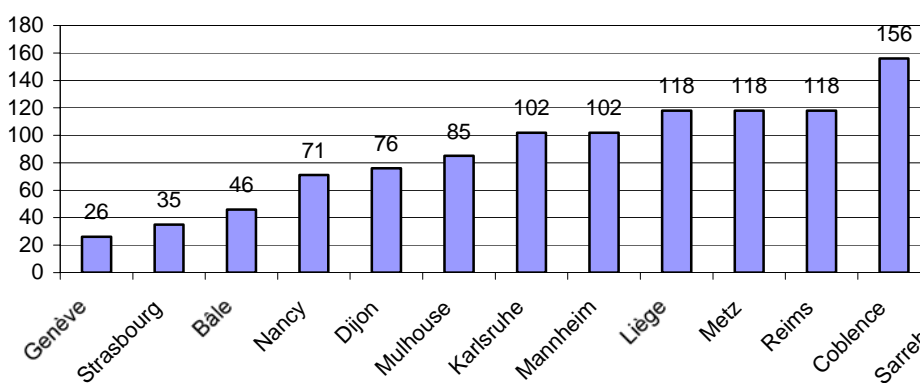
En Europe occidentale, la présence de services et de fonctions urbaines supérieures indispensables au développement économique est souvent conditionnée par le dépassement de certains seuils démographiques dans les villes. Or le Grand Est, doté d'une configuration urbaine polycentrique éclatée de villes moyennes, pâtit de l'absence de métropole de rang européen susceptible de jouer un rôle de locomotive pour le développement. Les fonctions urbaines supérieures (enseignement supérieur, recherche, technologie de l'information et de la communication, sièges de grandes directions administratives, services financiers, grands services hospitaliers, opéras, théâtres...) se répartissent actuellement entre les principales villes de Strasbourg, Nancy, Metz, Dijon, Reims, Mulhouse et Besançon qui polarisent plus ou moins fortement le territoire.

Dans les régions étrangères voisines, une structure urbaine polycentrique se retrouve avec un maillage de villes petites ou moyennes plus serré que celui de l'Est de la France. Les autres grands pôles urbains proches de la frontière française sont Bâle, Luxembourg, Genève, Karlsruhe, Sarrebruck, Kaiserslautern et Trèves. En position plus périphérique, s'ajoutent Mannheim, Ludwigshafen, Coblenche, Liège, Namur, Charleroi, Zurich et Stuttgart.

Pour les fonctions urbaines internationales, les principales villes, de part et d'autre des frontières du Grand Est, sont assez mal positionnées d'après le classement des 180 villes européennes de plus 200 000 habitants (Rozenblat C., 2003). Seules, les agglomérations frontalières sont situées dans le premier tiers des villes d'Europe les mieux classées, à savoir Strasbourg (35ème rang), Bâle (46ème rang) et Genève (26ème rang). Malgré un poids démographique plus faible, le Luxembourg pourrait être aussi mentionnée du fait de ses fonctions internationales bancaires et institutionnelles. Nancy, Dijon et Mulhouse viennent ensuite, tandis que Karlsruhe, Sarrebruck³, Mannheim, Metz, Reims, Coblenche et Liège font partie des villes européennes les moins bien dotées au plan international (Figure 6). Les pôles plus éloignés de Zurich (20ème rang) et Stuttgart (29ème rang) bénéficient cependant d'un meilleur classement mais ils se situent en dehors des régions de coopération transfrontalière du Rhin supérieur et de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

La bonne accessibilité et les opportunités liées à l'arrivée des deux TGV Est et Rhin Rhône ouvre la voie à des coopérations en réseaux de villes pour optimiser et développer les fonctions métropolitaines de haut niveau au-delà des seules villes frontalières.

Figure 6 : rang de classement des villes de plus de 200 000 habitants du Grand Est et des régions étrangères voisines d'après leurs fonctions internationales
(source Rozenblat DATAR 2003)



³ Plusieurs intervenants du colloque ont contesté la place qui est donnée à Sarrebruck dans cette étude de la DATAR qui ne semble pas prendre en compte cette agglomération transfrontalière Saarbrücken-Forbach d'un million d'habitants dans un rayon d'une trentaine de kilomètres en voiture. Nous renvoyons en annexe aux éléments de présentation de cette agglomération transfrontalière donnés au séminaire du 1^{er} février 2007.

C. DES AXES DE COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET INTERRÉGIONALES DU GRAND EST

L'état des lieux présenté par Laurence BERTRAND détaille les axes de coopérations transfrontalières et interrégionales du Grand Est en terme d'innovation et de transfert de technologie d'une part, puis les réseaux de coopérations territoriales dans différents domaines.

1. Les clusters d'entreprises, innovation et transfert de technologie

La structuration de CLUSTER constitue une forme de gouvernance réunissant des partenaires publics et privés. Du côté français, la politique des pôles de compétitivité et de pôles d'excellence, lancée par la DIACT va dans ce sens. L'exploitation des potentialités transfrontalières pourraient conforter cette démarche de mise en réseaux des entreprises et des centres de formation et de recherche.

La DATAR a retenu 7 pôles de compétitivité dans le Grand Est :

- Innovation thérapeutique (vocation mondiale) en Alsace
- Véhicule léger du futur (vocation nationale) en Franche-Comté et en Alsace
- Pôles des microtechniques (vocation nationale) en Franche Comté
- Pôle fibres naturelles (vocation nationale), en Lorraine et Alsace
- Matériaux innovants, Produits intelligents (vocation nationale) en Lorraine
- Pôle nucléaire (vocation nationale) en Bourgogne
- Industries et agro-ressources (vocation mondiale) en Champagne Ardenne

A cela pourrait s'ajouter d'autres domaines notamment ceux de l'information, de la communication, de la nutrition et de la santé.

COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES A POTENTIEL INTERREGIONAL GRAND EST		
Enjeux transfrontaliers et interrégionaux	Projets - réseaux	Partenariats transfrontaliers interrégionaux
1. Les coopérations pour l'innovation et la compétitivité		
PC Matériaux innovants		
Produire des applications industrielles utiles à d'autres pôles de compétitivité du Grand-Est	<p>Pôle de compétitivité lorrain « Matériaux innovants-produits intelligents » (production de matériaux, modélisation, industrialisation de nouveaux procédés, maintenance intelligente)</p> <p>Grandes entreprises lorraines (Sollac, Carbone Lorraine, Saint-Gobain, etc...)</p> <p>27 centres de recherche publique</p> <p>5 centres de recherche privé</p> <p>plusieurs CRITT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contacts avec le Luxembourg et la Sarre mais peu de contacts interrégionaux - Potentialités de coopération en Champagne Ardenne (ex : CRITT/MDS (matériaux, dépôts et traitement de surface),
PC Innovation thérapeutique		
Contribuer à faire émerger au niveau mondial un pôle de compétence dans le domaine des biotechnologies	<p>Pôle de compétitivité alsacien « Innovation thérapeutique » et cluster du Rhin supérieur dans les biotechnologies</p> <p>Réseaux Biovalley, Rhénaphotonics, neurex (sciences et technologies appliquées au cerveau)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes de projets dans le secteur de la biophotonique, - Contacts ponctuels interrégionaux - Potentialités de coopération avec le pôle des microtechniques de Franche-Comté et le Centre Lorrain des technologies de la Santé - Besoin d'une meilleure identification des partenaires

	PC Microtechniques	
Développer l'innovation à partir des savoir-faire traditionnels en microtechnique et microtechnologie utile à d'autres pôles du Grand Est	Pôle de compétitivité franc-comtois des microtechniques Centre de transfert des Microtechnique, institut FEMTO-ST Institut des microtechniques de Franche-Comté	- Projet de cluster franco-suisse avec des extensions en Rhône-Alpes et en Alsace -Prises de contacts en cours (CCI etc...), préparation de projets (ROSAM, réseau européen d'atelier pilote) et coopérations ponctuelles
	Traitement de surface - Technologie du laser	
Elargir le réseau Grand Est et montage de projets d'envergure européenne	Opération pilote de mise en place d'un réseau international Grand Est sur les traitements de surface innovants- SESGAR CRITT METALL 2T, CRITT MDTS, IREPA Laser etc....	Existence d'un réseau Grand Est entre les centres de transfert de technologie Contact internationaux et partenaires en Belgique
PC Automobile		
Faire progresser l'innovation dans le domaine de l'automobile qui est un des grands secteurs d'activité industrielle dans le Grand Est	Pôle interrégional franc-comtois alsacien « Véhicule du futur» PerfoEST, ASTRID	- Pas de dimension transfrontalière mais des contacts en cours avec l'Allemagne - Organisation de journées interrégionales pour identifier des projets avec le réseau Rhénaphotonics
PC Fibres naturelles/bois matériaux		
Valoriser la ressource en bois dans tout le Grand Est : - consolider la filière bois, - gérer le bois énergie	- Pôle de compétitivité interrégional lorrain alsacien « Fibre » entreprises des filières bois, textile et papier (syndicats textile de l'Est, UIT Alsace, Fibois Alsace, ...) et des laboratoires (CRITT bois, Cetelor en lien avec CNRS et INRA, Université Henri Poincaré à Nancy, LERMAB, ENSTIB, ABOLOR...)	- Pas de dimension transfrontalière mais des contacts et potentialités notamment dans le domaine de la recherche avec Nancy, Epinal, Fribourg et Zürich

Technologie de l'information et de la communication		
Favoriser la diffusion de l'innovation en milieu rural dans une perspective transfrontalière	Projet Nice PAMINA : développer un cluster entre entreprises en s'appuyant sur les nouvelles technologies PER énergie renouvelable et TIC	- Potentialités interrégionales et transfrontalière (Sud Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Belgique, Suisse)
	Enseignement supérieur	
Valoriser le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Est	Charte Saar-Lor-Lux pour la coopération des universités Réseaux EUCOR ou NEUREX dans le Rhin Supérieur, Réseau CLUSE dans l'Arc Jurassien Réseau MOSAM en Grande Région Etc...	

2. Les coopérations territoriales en réseaux

2. Les coopérations territoriales en réseaux		
Réseaux métropolitains		
-Créer un trait d'union entre l'axe rhénan et le couloir rhodanien	La Métropole Rhin-Rhône entre des agglomérations urbaines d'Alsace, Franche-Comté et de Bourgogne (Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse, Châlon, le Creusot et Bâle) : retenu par la DIACT dans l'appel à coopération métropolitaine	Potentialités de coopération transfrontalière avec Bâle (TGV, projet IBA etc...)
- Compenser l'absence de métropole européenne - Éviter les ruptures Nord/Sud et Est/Ouest du Grand Est	Autres réseaux de villes : Métropole européenne du Rhin Supérieur, Sillon mosellan (Thionville, Metz, Nancy et Epinal) et QuattroPole), agglomérations transfrontalières (l'agglomération Sarrebruck-Moselle-Est, Escht/Villerupt, PED, agglomération franco-valdo-genevoise)	Peu de contacts entre ces réseaux Potentialités de coopérations transfrontalières vers les territoires voisins du Luxembourg et Sarre. Contacts dans le cadre de la MOT
Coopération dans le domaine de la santé		
- Structurer la coopération dans ce domaine pour accroître le potentiel de recherche et de soins dans le Grand Est	- Réseau Hopitals, transfrontalier et interrégional (Interreg B) : hôpitaux de Strasbourg, de Liège, de Luxembourg et de Metz, Réseau interrégional du Cancéropole (CHU des 5 régions), Cluster santé Saarlor-lux ; coopération franco-suisse dans le domaine infirmier	- Projets Interrégionaux - Des pistes de coopération transfrontalière
Valorisation des énergies renouvelables		
- Encourager les échanges d'expériences et les projets concrets dans les collectivités	Mise en réseau des expériences existantes (REVE, BASE, programme basse énergie en Région Alsace,...)	Des projets transfrontaliers engagés au niveau transfrontalier et régional
Réseaux ruraux et touristiques		
- Échange d'expériences, développement du tourisme durable	Parcs Naturels Régionaux des différentes régions, coopération de massifs, routes cyclables européennes (Nantes-Budapest), comités du tourisme etc....	Peu de contacts transfrontaliers sauf PNR des Vosges du Nord et parc de Pfälzerwald, les parcs luxembourgeois et wallons

3. Quel intérêt interrégional transfrontalier ?

Les conclusions proposées ci-dessous par Laurence BERTRAND s'interrogent, comme l'y invitait la problématique du colloque, sur la pertinence de l'entité du Grand Est, du point de vue des activités de coopérations transfrontalières, par rapport à des tendances à l'éclatement ou des développements vers des eurorégions en construction se tournant le dos (Grande Région ou Saar-Lor-Lux tournée vers le Luxembourg, orientations vers l'Est avec le Rhin supérieur ou vers le sud avec l'Arc jurassien). Elle y montre des logiques d'approches différentes selon les acteurs, économiques ou de l'État. Ce débat sera repris par l'ANCPPA en toute conclusion de ces Actes, après les débats sur les ateliers du point de vue de l'entreprise et la table ronde sur les stratégies de développement et la gouvernance territoriale transfrontalière.

Suite de l'intervention de Laurence BERTRAND

a) Quel sens donner à l'intérêt interrégional transfrontalier par rapport aux coopérations internationales ?

Si au moment de l'enquête les exemples de coopérations à la fois interrégionales et transfrontalières sont encore peu nombreux et peu aboutis, un potentiel apparaît dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie. Toutefois, il ressort également de l'étude que les potentiels pourraient être renforcés par des rapprochements interdisciplinaires mais les partenaires s'identifient encore mal. Des contacts formels et informels s'effectuent notamment en lien avec l'effervescence suscitée autour des pôles de compétitivité. Certains acteurs y contribuent plus particulièrement comme les CRITT ou les chambres de commerces...

La pertinence de l'entité du Grand Est fait cependant débat et elle est surtout reconnue par les administrations publiques (équipement, santé publique, etc.) et certaines organisations professionnelles (Chambres consulaires) qui s'organisent en réseau à cette échelle.

Plutôt qu'un intérêt interrégional et transfrontalier à l'échelle du Grand Est, on observe dans cette étude, l'émergence de préoccupations de coopérations interrégionales et transfrontalières dans deux directions géographiques opposées :

- l'une au Sud qui s'ouvre vers la région Rhône-Alpes, la Suisse et la méditerranée
- et l'autre au Nord qui s'ancre plutôt vers l'Europe du Nord (Francfort, Neckar, Stuttgart, Benelux...).

b) Quelle gouvernance pour impulser et accompagner une dynamique de interrégionale et transfrontalière ?

Quelle forme de gouvernance pourrait contribuer à dynamiser des projets à la fois transfrontaliers et interrégionaux ?

L'exemple de la Métropole Rhin-Rhône fournit une tentative de réponse intéressante. Il s'agit d'une coopération métropolitaine initiée dans le cadre de l'appel à projet de la DIACT qui propose un mode de gouvernance interrégional comportant une composante transfrontalière.

Le réseau métropolitain Rhin-Rhône réunit les villes et intercommunalités de Mulhouse, Belfort, Pays de Montbéliard, Besançon, Dijon, Le Grand Chalon, Le Creusot, Montceau-les Mines, Neuchâtel et l'agglomération tri nationale de Bâle. Ce réseau a été initié dans le cadre de l'appel à projet de la DIACT sur la coopération métropolitaine. Il a pour objectif de développer les fonctions urbaines supérieures en mutualisant les moyens de ses villes partenaires, en valorisant le TGV, les pôles de compétitivité, le potentiel de formations supérieures et de recherche pour trouver des complémentarités. Ce réseau pourrait jouer un rôle important pour l'avenir du SUD-ALSACE en l'arrimant plus fortement à l'axe rhodanien et en facilitant l'ouverture vers le Sud de l'Europe. Cet exemple vous sera présenté en détail dans la suite des présentations.

Toutefois, la question de la pertinence de l'échelle du Grand-Est dans sa globalité est posée en ce qui concerne la coopération transfrontalière.

Les services de l'État et certaines administrations du secteur privé s'intéressent à l'échelle du Grand Est comme base d'organisation d'agences ou comme lieux d'échanges informels. Toutefois, cette échelle reste inexistante pour les activités de coopération transfrontalière.

Dans un premier temps, il s'agirait d'arriver à croiser les réseaux du Grand Est avec ceux de la coopération transfrontalière pour donner à chacun de nouvelles perspectives d'évolution.

III. LES ATELIERS : RELATIONS ÉCONOMIQUES TRANSFRONTALIÈRES ENTRE COOPÉRATION ET CONCURRENCE

Les ateliers dont il est rendu compte ci-après se sont déroulés en une succession d'interventions deux à deux coordonnées selon le fil conducteur de questionnements suivants :

Comment l'entreprise se positionne-t-elle entre coopération et compétition dans son développement transfrontalier ?

Daniel GHÉZA (EUREFI - Fonds transfrontalier de développement)

Jean Pol HICKEL (fondateur de l'entreprise SERICA)

Quelles organisations territoriales de coopération inter entreprises et transfrontalières ?

Armin HELMER - Directeur de l'Équipe Opérationnelle EUROZONE Saarbrücken-Forbach

Jean-François CHAMPIGNY – Expérience du cluster transfrontalier Nouvelles Technologies de la construction associé au pôle de compétitivité MIPI

Quelles synergies interentreprises transfrontalières (transfert de technologie, réseaux d'entreprises) ?

Michel FROELICHER – Directeur du Centre franc-comtois de Transfert en Micro et Nanotechnologies

Catherine LEDIG Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC) Incubateur d'entreprises technologiques en zone rurale associé à PAMINA.

Il a été animé par **Michel CASTEIGTS** (Professeur associé à l'IAE des Pays de l'Adour) dont nous avons repris la problématique de recherche concurrence et coopération économique transfrontalière.

A. INTRODUCTION DE L'ATELIER PAR MICHEL CASTEIGTS

De manière générale le domaine économique n'est pas un domaine privilégié de coopération transfrontalière. Et le Grand Est est peut-être une exception partielle en la matière. Sur l'ensemble des frontières, la coopération transfrontalière est relativement embryonnaire en matière économique. Les pratiques transfrontalières ne constituent pas en soi une coopération transfrontalière. Pour cela il faut un certain nombre d'acteurs collectifs publics ou privés qui s'efforcent de construire quelque chose qui encadre ces relations spontanées. En matière de prise en compte de ces organisations collectives et de ces pratiques transfrontalières le champ économique est plutôt un champ qui est en retard. Un colloque en 2005 a été consacré à cette question. Pourquoi ce retard ? D'une part **l'économie reste un domaine où prévalent les éléments de concurrence et de compétition**, d'autre part parce que les espaces économiques, c'est-à-dire les échelles territoriales dans lesquelles les entreprises se meuvent, dépassent très largement les espaces habituellement dévolus à la coopération transfrontalière. La règle communautaire c'est grosso modo l'échelle départementale (quelques dizaines de kilomètres). Cela n'a aucune signification pour les entreprises. **Hors de l'espace de la coopération transfrontalière de proximité, l'espace de coopération économique transfrontalière n'est pas naturel.** C'est identique en matière de **coopération universitaire où les véritables proximités sont thématiques.**

Il y a une difficulté à construire des projets de coopération qui, contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines, ne sont pas spontanés. L'exemple EUREFI et les autres exemples présentés dans l'atelier, sont très significatifs, car il s'agit de démarches visant à construire de façon délibérée un type de relations qui n'est pas de nature à apparaître spontanément si on laisse jouer les logiques seulement marchandes.

B. LA STRATÉGIE D'UN FONDS TRANSFRONTALIER DE DÉVELOPPEMENT (EUREFI)

Daniel GHÉZA, responsable d'Eurefi, expose la stratégie de ce fonds transfrontalier de développement pour reconstruire le tissu économique mis à mal par la fermeture de la sidérurgie au croisement des trois pays et régions (Wallonie, Luxembourg, France) : stratégie de développement exogène, visant à densifier le tissu des entreprises en aval des grands groupes, puis à devenir un creuset de coopérations transfrontalières.

Nous étions des pionniers il y a 20 ans dans le transfrontalier. Nous sommes un fonds de capital risque sur le transfrontalier. Notre société de gestion est située au Luxembourg. Nous sommes partis du principe qu'**on s'enrichit des différences des autres**, mais surtout qu'**il faut capitaliser sur ces différences pour traduire ces différences en stratégie.** Au démarrage en 1985, on s'inscrivait dans le PED (Pôle européen de développement). Le Préfet Chérèque avait dit « d'une communauté de problèmes entre les trois pays essayons de traduire cela en une communauté d'intérêts ». Le PED c'était une communauté de problèmes avec la fermeture des usines sidérurgiques en Belgique, France et Luxembourg. Il y avait perdu deux emplois indirects pour un emploi direct fermé. De cette mono industrie, il fallait reconstruire tout un tissu économique. La politique, c'était d'attirer des investisseurs étrangers. Pour 100 investis dans la zone du PED, on recevait 35 à 40 de l'État ou la Région, et l'Europe abondait de la même somme. **Ce développement était exogène**, externe à la zone. Et à partir de ces emplois directs, **il fallait recréer un tissu homogène.** Cela a eu plus au moins de succès. En France il y a eu beaucoup de chasseurs de primes. Il y a eu des créations d'emplois en

Belgique et surtout au Luxembourg, qui a dépassé son quota d'emplois créés. Les objectifs de 7000 emplois à l'époque n'ont pas été créés de manière égale dans les trois pays comme c'était prévu initialement. Mais l'essentiel c'est que dans une zone donnée il y ait des emplois qui soient créés, même si, le fait qu'il y ait des emplois au Luxembourg, a aussi un effet pervers dans les flux inégaux, l'immobilier, l'inflation de salaires... Cela n'a pas que des bons côtés.

Nos objectifs étaient donc de dépasser le stade de développement exogène avec les investisseurs étrangers, de **densifier le tissu des entreprises en aval des grands groupes**. Nous avons voulu nous inscrire dans ce mouvement et le projet était de créer un fonds qui aide des entreprises qui se situent en aval des grands groupes qui vont se réimplanter. Ces entreprises vont avoir besoin de sous-traitants et nous allons avoir besoin d'un tissu de sous-traitants de qualité. La création de fonds avec l'Union européenne a été très compliquée. Le Fonds européen d'investissement n'existait pas. Nous disions : plutôt que de donner des aides à fond perdu (dans la construction d'un bâtiment par exemple), donnez-nous ces aides et investissons cette action en capital dans notre fonds. Même en étant médiocre, nous allons transformer ce capital avec un effet multiplicateur. Ceci a demandé 24 mois de négociation. Notre courbe d'investissement a monté. On a attiré des investisseurs privés. Dans le transfrontalier on est parti sur des investissements privés. On était un SA de droit français. On avait une autonomie décisionnelle. On était un pôle privé, qui pouvait attirer plus facilement des partenaires publics que d'autres par le PED (qui avait des difficultés à unifier la vision de ses trois États). Certains acteurs de notre fonds avaient des intérêts commerciaux, d'autres financiers. Pour eux, par exemple pour certaines grandes banques, c'était plus facile de s'adresser directement aux marchés en Belgique, en Sarre, au Luxembourg, plutôt que de regarder vers Paris, avec une vision jacobine. C'était s'inscrire dans une politique transfrontalière.

Un deuxième objectif était de **devenir un creuset de coopérations transfrontalières entre trois pays et régions** (France, Luxembourg, Wallonie) avec la vitesse et la réactivité du Luxembourg qui fait sa force. On a progressivement développé ce fonds avec deux augmentations de capital avec les fonds Interreg I puis 2 et 3 (objectif 3) et une série de partenaires. Aujourd'hui on vise un marché dans des zones bien précises (Wallonie, Luxembourg et les départements frontaliers lorrains). On a investi 40 millions d'euros dans 84 entreprises sur base de critères (PME, saines, qui avaient une réalité ou une ambition transfrontalière, PME travaillant dans plusieurs pays). Le transfrontalier peut ainsi apporter une vision de leurs marchés sur 3 ou 4 pays, avec une difficulté qui était l'existence de trois régimes juridiques différents, financiers et comptables, fiscal, social, en ingénierie financière voire même dans le marketing.

On s'est appuyé sur notre réseau d'actionnaires transfrontaliers. On a 20 actionnaires. On est indépendant. C'est un atout. On a attiré toute une série d'acteurs à la fois industriels et bancaires, plus des fonds régionaux (Champagne-Ardenne, Lorraine,...). Ce qu'on apporte, et c'était notre devise : **le transfrontalier c'est un plus**. Si on conjugue les trois pays transfrontaliers dans une stratégie intelligente, le résultat, c'est plus que la somme des trois éléments. On apporte le petit supplément transfrontalier qui fait qu'on n'est pas concurrent des acteurs régionaux, mais en même temps on va leur apporter le petit complément qui permet à une entreprise de franchir la frontière, et de se développer. Se développer en croissance interne (en vendant son service) ou de manière externe en rachetant d'autres entreprises.

La transmission est un enjeu européen. Un emploi préservé coûte beaucoup moins cher qu'un emploi nouveau à créer. On aide ces entreprises en les aidant à ouvrir des portes commerciales, à trouver le bon interlocuteur, et surtout à trouver des cibles avec l'appui du

réseau d'actionnaires dans les trois pays, des opérateurs à racheter à la barre du tribunal, même si les manières de faire sont différentes selon les pays. On a un savoir-faire.

En conclusion **le transfrontalier au départ c'était une sorte de mouton noir, aujourd'hui c'est devenu un atout**. Comme l'a dit Monsieur Le DEAUT, **il faut s'appuyer sur les pays qui ont une force**. On le voit souvent, quand les luxembourgeois veulent quelque chose on l'obtient, s'ils ne le veulent pas, on n'y arrive pas. **Il faut savoir s'appuyer sur les partenaires et accepter de faire fi de certaines ambitions nationales qu'on peut avoir, pour accepter d'entrer dans la stratégie des autres**. Conjuguer des stratégies c'est toujours abandonner un peu de son autonomie, mais c'est aussi peut-être retrouver plus d'indépendance derrière, et en tout cas plus de moyens. Il ne faut surtout pas trouver l'Europe comme une manne où on trouve de l'argent, car l'Europe ne finance plus des structures. Maintenant il faut des outils, des actions et des structures transfrontaliers.

Question : *quel est le temps de retour sur investissement ?*

On intervient comme des professionnels dans le métier du capital risque. Notre intervention est calquée sur les taux du marché. On espère réaliser des plus-values. On prend 25 % du petite tarte, si on veut l'agrandir, au bout de 5-7 ans, on prend 25 % d'une plus grosse tarte. On a gagné de l'argent, c'est de la plus-value, si on a perdu c'est de la moins-value. On cherche comme les autres acteurs du marché en essayant de capter des entreprises, en créant un plan de création de valeur dans l'entreprise avec l'apport d'une vision stratégique que le partenaire financier peut apporter. La rotation d'actifs, **c'était 5-8 ans à l'époque, maintenant c'est 5 ans maintenant**, car le cycle économique dans une entreprise se raccourcit. On estime que le business plan dans une entreprise est valable sur 3-5 ans, alors qu'avant on raisonnait sur 5-10 ans, car il y a tellement de paramètres exogènes extérieurs qui changent.

Question : *quels secteurs technologiques avez-vous privilégiés ?*

On a privilégié au départ de manière très forte ce qui était **la sous-traitance**, pas seulement la découpe, mais aussi la sous-traitance de spécialités. On avait beaucoup de secteurs de fabrication métallique, en aval des grands pôles sidérurgiques, mais aussi une deuxième cible qui était l'environnement. On a 7% de fonds publics et 57% de fonds privés. On n'a pas voulu se donner au départ de secteurs à exclure ou à inclure. On n'a pas jamais voulu avoir une politique sectorielle, même si on a privilégié au départ la sous-traitance.

Une interrogation de Michel CASTEIGTS : *L'intervention d'EUREFI a-t-elle créé de la solidarité élargie entre les entreprises dans une logique de réseau ? ou a-t-elle donné une dimension transfrontalière à des stratégies d'entreprises qui restent individuelles et ne relèvent pas véritablement de logiques territoriales de coopération ?*

Daniel GHÉZA : La question est pertinente. On peut dire que au départ, la logique de réseaux n'a pas été vraiment rencontrée, en tout cas pas aussi vite que nous l'aurions souhaité. Il est clair que nos interventions ont contribué à doper les entreprises sur le plan transfrontalier, ce de manière un peu individuelle, en corrélation avec une stratégie propre à chaque société. Depuis quelque temps (3 ans), le concept de réseaux d'entreprises Eurefi devient une réalité. Je pense qu'il nous fallait une approche bottom – up en ce sens qu'il est préférable de partir du terrain et de réalités plutôt que de vouloir créer des structures, fussent-elles informelles. En résumé, **nous passons aujourd'hui progressivement de cette logique individualisée à une approche réseau, qui fait partie intégrante de notre stratégie aujourd'hui**.

C. L'ENTREPRISE ET LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DE PROXIMITÉ

Jean Pol HICKEL, fondateur de l'entreprise SERICA, illustre une expérience de coopération transfrontalière de proximité, dont Michel CASTEIGTS souligne le caractère durable fondé sur **la complémentarité et la confiance** créée avec ses partenaires.

1. L'expérience de l'entreprise SERICA

L'entreprise SERICA que j'ai créée en 1970 se situe dans le domaine de la sérigraphie industrielle. L'impression sur des nouveaux matériaux (plastique, PVC, adhésifs) a amené à redécouvrir cette technologie très ancienne. Elle permet de travailler en petites séries, particulièrement bien adaptées au commerce local (affiches) et à la **distribution de proximité** (PLV – publicité sur les lieux de ventes). Cela nous a amené à développer des techniques assez sophistiquées. Les contraintes pour l'entreprise, c'est d'abord la proximité de ses clients donneurs d'ordre, c'est de répondre à des demandes urgentes de quelques jours. Cela conduit à créer un cercle de compétences allant jusqu'à Paris d'un côté, mais limitée à la frontière proche. D'où **l'idée de le développer au delà des frontières**. Mais **cela nécessitait toute une organisation**, il faut que toute la chaîne de fabrication sache se plier aux exigences du client, et notamment le commercial pour ce métier de communication. On a du trouver les bonnes recettes pour atteindre 15% du chiffre d'affaires à l'export.

Avez-vous noué des relations de partenariats stables avec les clients de l'autre côté de la frontière ? Tout à fait. Notre activité est une activité de service, qui nécessite de travailler en réseau de clientèles orientées vers le professionnel, l'agence de communication qui prescrit la communication aux annonceurs plutôt que vers l'annonceur en direct. Il faut être compétitif au point de vue prix car l'intermédiaire se sert au passage. La loi Sapin dans les années 80 a obligé les agences de communication à faire apparaître leurs coûts et a permis un brassage de clientèle à l'étranger. Il a fallu créer un réseau commercial. Il faut être modeste pour travailler avec les allemands. On avait des intermédiaires commerciaux en Allemagne qui étaient autonomes. Cela impose d'être plus compétitif en prix par rapport aux industriels locaux qui travaillent en direct.

Quelles sont les principales difficultés culturelles pour travailler en Allemagne ? Dans les années 80 c'était très difficile, on se heurtait à un protectionnisme. Depuis les pratiques européennes se sont développées et c'est plus facile. **L'essentiel c'est l'efficacité, plus qu'une question culturelle**. C'est-à-dire connaître les besoins, répondre à ce qu'on attend de vous, livrer dans les délais, et bien sûr quand on est fournisseur il faut parler la langue de l'autre. Les commerciaux sont des mosellans polyglottes.

La part à l'export de l'entreprise reste-t-elle de proximité ? Oui, tout à fait, en dehors d'opportunité particulière (JC Decaux et les abribus était notre client aussi en Grande-Bretagne).

Y a-t-il eu de la sous-traitance décentralisée en Allemagne ? Le marché à l'étranger est différent. La relation client fournisseur est essentielle. On a travaillé avec un sérigraphe allemand à Trèves notamment qui travaillait sur les petits formats alors que nous lui apportions les grands formats. Ainsi **nous étions complémentaires et non concurrents**. Il s'agissait d'une véritable coopération. De même ce métier nécessite un travail commercial important, qu'il vaut mieux laisser à d'autres en Allemagne. On se voit mal avoir notre propre commercial. Vouloir être partout nécessite de tels investissements, que cela ne permet pas d'aller très loin.

2. Une expérience durable fondée sur la complémentarité et la confiance

Michel CASTEIGTS souligne des leçons de la coopération transfrontalière de l'entreprise SÉRICA.

Il n'y a de relations stables dans la durée que si on dégage des complémentarités, des relations de réciprocité qui dépassent les relations de concurrence. L'exemple de la coopération de Serica avec le sérigraphe de Trèves est très éloquent. Serica ne faisait pas exactement le même métier que lui. Sa coopération lui offrait une offre complète sans pour autant concurrencer son propre appareil de production. C'est une très bonne illustration de la construction d'une coopération, et pas simplement l'établissement de contacts ponctuels de sous-traitance, ou d'exportation. C'est un partenariat stable fondé sur des complémentarités que l'on fait jouer dans la durée. Mais cela nécessite tout un travail délibéré d'approche rarement spontané.

Monsieur HICKEL : Cela vient aussi du fait de l'image correcte de l'entreprise sur le plan commercial. Il faut éviter de donner l'image de s'emparer des clients de ses partenaires. Il faut une discipline de fer entre les commerciaux, qui eux ne voient plutôt que leurs intérêts personnels.

Michel CASTEIGTS : C'est une autre leçon que vous apportez. La construction d'un climat de confiance est beaucoup plus difficile dans la relation transfrontalière, et beaucoup plus fragile, car on n'a pas les mêmes usages. Je voudrais insister là-dessus, **il ne peut y avoir coopération transfrontalière dans le domaine économique sans l'attention très particulière apportée à l'établissement d'un climat de confiance.** C'est une leçon que vous avez donnée qu'il serait bon que nous retenions tous.

D. DE NOUVELLES ORGANISATIONS TERRITORIALES POUR LA COOPÉRATION INTER ENTREPRISES ET TRANSFRONTALIÈRES

Les deux expériences présentées ici soulignent le rôle et le besoin des coopérations territoriales transfrontalières, à différents niveaux, pour stimuler les coopérations inter entreprises. Elles montrent des relations fondées sur la confiance et la non concurrence des acteurs (projet d'Eurozone Saarbrücken-Forbach) et les **nouveaux espaces de coopération entre pouvoirs publics et administrations de part et d'autre des frontières** pour l'émergence des projets (cluster des nouvelles technologies de la construction), mais aussi **nouveaux espaces de coopération à inventer en matière de formation.**

1. Une zone d'activité transfrontalière, l'Eurozone Saarbrücken-Forbach, fondée sur la confiance et la non concurrence des acteurs

Armin HELMER - Directeur de l'Équipe opérationnelle pour la conduite administrative, financière, technique et commerciale de l'Eurozone Saarbrücken-Forbach, présente la zone d'activité économique transfrontalière de cette métropole européenne au croisement de la Sarre, de la Lorraine et du Luxembourg :

Je voudrais mettre l'accent sur **la méthode de travail entre les partenaires français et allemands qui s'exécute dans un climat de confiance**, et sur le caractère transfrontalier de ce projet. Le concept de l'Eurozone provient de la stratégie d'une initiative européenne dans le cadre d'un projet Interreg qui prévoit pour le développement économique régional la création d'une zone d'activité économique transfrontalière Sarre Lorraine Luxembourg. **Être situé près d'une frontière a été considéré longtemps comme un handicap, aujourd'hui**

on pense plutôt l'inverse. Il faut prendre en compte la réalité démographique de cette agglomération transfrontalière Saarbrücken-Forbach d'un million d'habitants à une trentaine de kilomètres en voiture.

Ce projet est porté depuis le début très activement par 4 partenaires : le Land de Sarre, le Conseil Général de Moselle, les villes de Forbach et de Saarbrücken. Située à la frontière franco-allemande, au cœur des deux plus grands marchés nationaux européens, l'Eurozone Saarbrücken-Forbach constitue une zone d'activité transfrontalière qui a pour objectifs d'accueillir des activités transfrontalières industrielles technologiques et de services plus particulièrement dans le domaine transfrontalier, et de renforcer le potentiel économique et d'emploi de part et d'autre de la frontière. Elle constituera pour les entreprises un **espace d'implantation** doté d'une perspective **transfrontalière, qui ne doit en aucun cas induire une concurrence ou des suppressions d'emplois** dans les deux régions voisines.

Ces implantations se font selon des critères gérés en commun par les partenaires. Ce projet particulièrement innovant englobe 4 dimensions : environnementale (réhabilitation de friches industrielles), économique, politique en charge de la coopération transfrontalière avec un GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) issu des accords de Karlsruhe, et une dimension de restructuration urbaine.

Débat sur la question des différentiels fiscaux et sociaux

Comment l'Eurozone Sarrebrücken Forbach a-t-elle réglé la question des différentiels fiscaux qui rendent telle ou telle importation plus attractive que les autres ?

Monsieur HELMER : L'Eurozone est constituée de deux sites et n'est pas une zone franche. Les entreprises allemandes ou autres qui viennent en France sont régies sous le droit fiscal et social français. Et inversement pour le site en Allemagne. Il faudrait des accords inter étatiques (qui existent par ailleurs) pour qu'existe une zone franche, mais c'est une étape qu'on se réserve pour l'avenir.

Question : Le pôle européen de développement est un échec du point de vue de ses ambitions qui étaient les siennes il y a 20 ans, et cela est largement dû à la différence d'attractivité des différents territoires, notamment lié aux régimes fiscaux et sociaux. Comment faire pour transcender ces difficultés sans zone franche, sans unification de régimes ?

Monsieur HELMER : Cet « échec » du PED vient d'un **manque de confiance entre les partenaires**. Ici sur le projet d'Eurozone, les gens ont confiance, tant au niveau des élus politiques, que des administrations respectives. C'est pourquoi ils ont mis en place une équipe opérationnelle constituée de personnels français et allemands travaillant dans le même bureau. Elle a la responsabilité de première commercialisation. Nous ne prospectons pas les entreprises. Nous vérifions si les entreprises qui souhaitent s'implanter sur l'un ou l'autre site sont compatibles avec nos critères d'implantation. Il n'y a pas de concurrence entre nous.

Michel CASTEIGTS : Mais quand il y a une différence du simple au triple au niveau de la fiscalité, la confiance cela ne suffit pas. Je suis acteur sur la frontière franco espagnole. Entre la communauté autonome basque qui fait du dumping fiscal à l'intérieur même de l'Espagne et la France, les différentiels fiscaux et sociaux sont tels qu'une prospection commune ne pourrait exister car les entreprises iraient systématiquement s'implanter en Espagne.

M. HELMER : Mais **nous avons ici, entre la Sarre et la Moselle, une autre histoire** qu'entre les basques de part et d'autre de la frontière, **et c'est cela qui crée la confiance, et avec l'euro les différences de régimes sociaux et fiscaux ont permis d'atténuer les**

différences entre la France et l'Allemagne. Les différentiels ne sont pas si énormes que cela.

M. CASTEIGTS : c'est votre chance !

Remarque : Il y a là aussi sans doute **une caractéristique propre au Grand Est** qui en fait peut-être une exception particulière en matière de coopérations économiques transfrontalières.

2. L'expérience des clusters et les nouveaux besoins de coopérations transfrontalières

Jean-François CHAMPIGNY, ancien conseiller du Préfet de Région Lorraine, fait part de l'expérience en matière de clusters et d'un projet lorrain ambitieux autour des Nouvelles Technologies de la construction associé au pôle de compétitivité MIPI (Matériaux intelligents, Produits intelligents). Il souligne **les besoins essentiels** d'apprendre à construire des coopérations transfrontalières entre administrations d'une part, et à penser de nouvelles pistes de co-opérations entre le système de formation français et ses voisins européens pour répondre à leurs besoins de qualification et aux déséquilibres des termes de l'échange.

Ces coopérations transfrontalières en matière économique ne sont pas spontanées, et même ne le sont pas pour deux raisons. Du fait d'être transfrontalières d'une part, et d'être entre entreprises d'autre part. La démarche dans la Grande Région consiste à se baser sur la réalité des flux de biens et des flux de personnes, comme l'a rappelé Jean-Yves LE DEAUT. Ces flux sont des réalités de vécus. On vit les transports tous les matins, c'est pour cela qu'on vit une coopération transfrontalière.

De manière générale il y a deux façons d'aborder le problème des Clusters. C'est d'abord **les clusters technologiques**, la façon la plus connue d'entre toutes. On a un certain nombre de savoirs technologiques universitaires localisés dans une région. On peut créer un certain nombre de valeur économique à partir de ces universités. Mais les collaborations universitaires n'ont rien d'évident. Elles ne sont pas forcément logiques à une échelle de quelques centaines de kilomètres. Le plan stratégique de l'Université du Luxembourg n'est pas de coopérer avec l'université de Nancy, mais avec Stanford ou le MIT et de se mettre au niveau de standard international des 100 premiers du classement de Shanghai, et non dans les 5 premiers en France. **Les coopérations autour des savoir-faire technologiques universitaires pour un développement économique transfrontalier n'ont rien d'évident.**

Une deuxième possibilité de coopérations industrielles autour d'un cluster c'est de **développer un business cluster, un cluster tourner vers un besoin de marché.** C'est comme cela qu'ont travaillé les canadiens autour de Montréal par exemple, les USA autour de Boston. En partant d'un besoin de marché, cela peut être soit le marché intérieur, soit le marché extérieur ou les deux. On peut profiter des relations existantes intéressantes et essayer de trouver un marché intéressant du point de vue du marché intérieur et/ou extérieur.

Par un panorama sur la Grande Région, on est arrivé à un nombre très limité de sujets. Celui qu'on a retenu, c'est celui de l'écobâtiment et de **l'écoconstruction** en faveur de l'habitat durable. Il n'y a pas une région qui n'en fasse pas, c'est à la mode. Son intérêt c'est que la demande est présente. Dans la rénovation et la construction nouvelle, la demande sociale est là et la réglementation environnementale va dans le même sens. De même le pôle de compétitivité lorrain MIPI, Matériaux intelligents Produits intelligents. Le deuxième intérêt c'est d'être au croisement de régions très densément peuplées en Europe, d'avoir sur le

territoire un des seuls projets de ville nouvelle en Europe dont a parlé Jean-Yves LE DEAUT qui est le projet Belval. On a réuni toutes les conditions intérieures et extérieures, il faut en profiter.

On en est au stade du projet de projet. Cela commence, comme l'a dit Monsieur CASTEIGTS, par le stade de **la création de la confiance**, et donc d'abord celui de la rencontre. Elle se tiendra le 30 novembre à Arlon, autour d'une première conférence consacrée à l'écoconstruction et aux écotechnologies à laquelle participeront des experts industriels scientifiques et technologiques des différents pays de la Grande Région, avec si possible un commissaire européen. Commençons à nous connaître, à nous comprendre, à connaître les enjeux économiques et à faire intervenir des grands opérateurs économiques pour parler de l'évolution du marché de la construction à l'échelle européenne. Partons de cette première opération de communication pour développer des relations entre les nombreux acteurs économiques.

Tout ceci ne sera pas spontané. **Les pouvoirs publics ont un rôle particulier à jouer en matière de coopération internationale des clusters.** Aujourd'hui réussir un projet de développement entre une PME française, un centre technologique allemand et de recherche wallon est quasiment impossible, si on recherche un financement public. Parce que les administrations ne se connaissent pas et les réglementations ne sont pas compatibles. Sur cette belle idée du marché, il est indispensable **qu'une véritable coopération administrative transfrontalière se constitue**, que les administrations apprennent à travailler ensemble⁴.

A propos des différentiels de charges entre pays, Jean-François CHAMPIGNY précise :

Pour compléter la discussion précédente sur les différentiels de charges entre pays, on peut parler d'une autre frontière entre le Luxembourg et la France, où les différentiels financiers sont majeurs. La France en a bénéficié largement pendant un certain temps. Nous avons accueilli les investissements internationaux en particulier allemands dans l'Est de la Lorraine, en grande partie parce que les différentiels jouaient en notre faveur. Pour en revenir au Luxembourg, sur le site de Belval, d'un côté vous avez des charges sociales françaises qui vous permettent d'être payé 1,2 contre 1, et cela coûte 1,8 au lieu de payer 1 à votre employeur. Toute entreprise pour laquelle le coût du travail est important ira du côté du Luxembourg. Et cela tout autant pour des entreprises de recherche et de qualification élevées.

C'est pourquoi **il faut penser des nouvelles mesures de coopération**, les possibilités de zones franches qui existent avec leurs exonérations fiscales et sociales sont limitées dans le temps. Je pense à des possibilités de coopération qui se développent entre la Wallonie et le Luxembourg, convention Martellange, qui est un bon accord de gouvernance économique. L'un des territoires est plus attractif que l'autre, l'autre dispose de main d'œuvre qualifiée, de formations de très haut niveau,... Vous avez vu les chiffres pour ce qui est de la France. Le nombre d'étudiants au Luxembourg est lui extrêmement limité. Le Luxembourg est un consommateur de main d'œuvre qualifiée. **Il n'est pas illégitime de penser que le Luxembourg puisse contribuer au système de formation français, au développement des formules locales.** Des pistes d'agrément existent entre la Wallonie et le Luxembourg. Elles

⁴ Un bel exemple de coopérations transfrontières, la SNCF et la Bundes Bahn ont constitué une société mixte pour gérer l'exploitation des trains à grande vitesse vers le Grand Est, l'une avec l'ICE allemand sur Paris Frankfort et l'autre avec le TGV sur Paris Munich.

sont à rechercher entre la France et le Luxembourg. Elles constituent des pistes plus subtiles que celles qu'on a cherché en matière de zone franche.

Rachid BELKACEM (Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi Université de Nancy 2 Antenne régionale du CEREQ) : **Il existe des coopérations universitaires sur les coopérations transfrontalières notamment dans le champ des sciences sociales** qui permettent de mettre des équipes en réseau de part et d'autre des frontières. Trois remarques : il existe une hiérarchie entre relation, coopération, vécu. Mais ces trois notions se complètent en même temps. Pour développer des coopérations, il faut des relations et construire des moments et des espaces, notamment dans le domaine transfrontalier. C'est d'ailleurs pas tellement étonnant que dans le domaine économique ces relations soient pauvres. Les acteurs de l'économie travaillent souvent dans l'urgence, l'urgence de la demande, la réactivité. Les intérêts ne se rejoignent pas si il n'y a pas de complémentarité. Il y a donc un autre acteur qui doit intervenir pour participer à la construction de la coopération transfrontalière. Il y a des pistes avec Interreg, et d'autres acteurs. Au niveau des grands groupes, coopération et concurrence ne s'exclut pas totalement. Il y a des alliances qui existent. Encore une fois faut-il **trouver des intérêts et des complémentarités qui puissent amener les entreprises à coopérer au niveau transfrontalier**. Dernier point, c'est parce qu'il y a des différentiels qu'il y a du vécu.

E. SYNERGIES ET STRATÉGIES INTERENTREPRISES TRANSFRONTALIÈRES (VEILLE ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE, RÉSEAUX D'ENTREPRISES)

Les deux expériences de synergies interentreprises transfrontalières présentées ci-dessous, en Franche-Comté et en Alsace du Nord, illustrent des stratégies particulières face à des situations marquées par des déséquilibres transfrontaliers plus ou moins accentués : recherche de collaborations industrielles en face de coopérations universitaires transfrontalières et de capacités de formation bien développées d'une part ; stratégie d'entreprises en réseau autour de programmes d'actions partagés d'autre part. Avec la construction d'un business cluster autour de l'écoconstruction (associé au pôle de compétitivité MIPI) présenté ci-dessus, ces deux cas et types de stratégies montrent la diversité et la complémentarité des approches en terme de cluster.

1. Un potentiel de relations interentreprises et universitaires transfrontalières franco-suisse à rééquilibrer par de nouvelles coopérations dans les domaines de la formation

Michel FROELICHER, Directeur du centre franc-comtois de transfert en micro et nanotechnologies à Besançon, montre la situation complexe et contrastée des relations interentreprises transfrontalières franco-suisse dans ce domaine technologique en Franche-Comté. Cette situation est marquée par son potentiel historique et des déséquilibres franco-suisse importants. On rejoint là ce qui a été dit à propos du Luxembourg sur le **besoin d'inventer des nouvelles pistes de coopération** où le côté suisse par exemple pourrait contribuer au système de formation dans des formules locales en France.

La thématique porte sur les synergies interentreprises transfrontalières (transfert de technologie, réseaux d'entreprises). Qu'est-ce qu'un centre de transfert sinon un lieu où on produit de la synergie entre des apporteurs et des consommateurs de technologie ? Quelles

sont les dimensions transfrontalières dans ces synergies ? Comme le faisait remarquer Monsieur CASTEIGTS, **la concurrence et le défaut de complémentarité entre entreprises dans notre région affaiblissent le développement de coopération interentreprises, d'autant plus au plan transfrontalier.**

Au plan universitaire, au contraire de ce que disait Monsieur CASTEIGTS, on a la chance de coopérer dans un rayon de 100 kilomètres. **On est sur le même bassin franco suisse, sur les mêmes philosophies et les mêmes technologies⁵.** Et cela a été possible grâce à une bonne entente entre certains acteurs, et notamment grâce à la Fondation suisse pour la recherche en Microtechnique qui a permis de bâtir tout le programme Interreg.

Les Relations franco-suissees en microtechnique sur l'arc jurassien ont une **longue tradition d'échanges** dans l'horlogerie. Dans le domaine économique il y a beaucoup d'échanges, mais un **déséquilibre notoire**, car il y a beaucoup de sous-traitance de la France vers la Suisse, et en France il n'y a pas d'équivalence des grandes marques suisses.

Sur le plan universitaire, il y a eu depuis la guerre **beaucoup d'échanges** dans le domaine du temps-fréquence (quartz) entre Neuchâtel et Besançon. Le congrès Temps-Fréquence en alternance Besançon-Neuchâtel a une renommée internationale. On a été porteur en 1990 d'un Programme PICS Programme Interdisciplinaire de Coopérations Scientifiques (capsule intestinale). Inter-reg II (1994-2000) a connu un certain succès. On a créé un pôle commun qui est un lieu d'échanges entre jeunes chercheurs dans un LEA - Laboratoire Européen Associé (Neuchâtel, Besançon, EPFL de Lausanne, CNRS, ...). Une unité mixte internationale est proposée par le CNRS. Inter-reg III (2000-2006) a bien marché : avec un large programme de collaboration entre les laboratoires (autour de 14 thèmes), les ateliers d'Arc et Sénans d'échanges entre les jeunes chercheurs du LEA, une École d'été: Highlights in microtechnology fonctionnent bien. Beaucoup de ces actions sont dues aux bonnes relations avec la FSRM (Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique)

Il existe un **programme de formation continue transfrontalière**, mais elle ne passe pas la frontière. Sur le bassin horloger et micromécanique Pontarlier Morteau il y a 6000 transfrontaliers. On constate un différentiel extraordinaire de 1 à 3 au niveau salaire de technicien entre la France et la Suisse. Ainsi toute la section BTS microtechnique du lycée de Morteau est passée en Suisse. On ne sait pas résoudre ces problèmes. Une expérience de coopération (de terrain) a débuté entre 4 villes frontalières: Le Locle et La Chaux de Fonds ainsi que Morteau et Villers le Lac. Les 4 villes vont essayer d'organiser des formations des deux côtés avec l'éducation nationale et les entreprises pour faire comprendre aux suisses qu'aujourd'hui on forme des jeunes français qui partent chez eux. On doit pouvoir **s'entendre sur des programmes et un financement commun de la formation pour résister aux délocalisations qui menacent ce bassin des deux côtés de la frontière.**

⁵ En octobre 4 pôles industriels et technologiques se sont fédérés pour constituer le « triangle microtechnique et mécatronique » ou Eurorégion mécatronique et microtechnique : l'Arc jurassien suisse, Minalogic à Grenoble, l'Arve Industrie en Haute-Savoie et le Hpôle des Microtechniques en Franche-ComtéH. Ce projet transfrontalier et transrégional – baptisé ROSAM-DIFF – vise à muscler le transfert de technologie, à stimuler les échanges et les collaborations, à mieux répondre aux besoins des entreprises et à s'appuyer sur une meilleure visibilité européenne.

On a un problème dans la relation du pôle de compétitivité microtechnique à Besançon (350 entreprises, 11000 emplois) avec le côté suisse qui n'a pas d'équivalent. Il n'y a pas d'interlocuteurs côté Suisse. Il y a un dialogue avec la CTJ (Confédération trans-jurassienne).

En résumé **les coopérations universitaires transfrontalières se développent, mais il y a peu de coopérations au niveau industriel, du fait de concurrences exacerbées. Le point commun sur lequel peuvent être abordées ces coopérations, c'est la formation.** Telle est en résumé l'expérience qu'a délivrée Monsieur FROELICHER.

2. Une dynamique partagée de projets d'entreprises sur les TIC et les énergies renouvelables au nord de l'Alsace (PAMINA)

Catherine LEDIG dirige l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC). Elle anime l'incubateur d'entreprises technologiques en zone rurale associé à l'Eurorégion PAMINA dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et contribue maintenant aux actions du Pôle d'Excellence Rurale Énergies Nouvelles.

Je suis une ancienne ingénieur d'affaires d'IBM, mono client et gros quotas, c'est-à-dire des millions d'euros chaque année. J'avais rencontré à l'époque Michel CASTEIGTS dans ce cadre quand il était sous-préfet développeur à Saverne. Depuis 14 ans ont passé, je vais vous présenter les missions de l'ADEC située dans un trou de verdure à Pfaffenhoffen, là où étaient les usines ADIDAS à l'époque. J'ai été détachée par ma compagnie pendant deux ans pour redynamiser ce bassin d'emploi de la chaussure.

Cette association est adossée depuis trois ans au Conseil Général du Bas Rhin et vise à contribuer à l'attractivité du territoire bas-rhinois dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication en participant au développement des activités TIC et à l'excellence des acteurs locaux œuvrant à l'essaimage de ces nouvelles technologies.

L'ADEC se concentre sur 4 missions :

- Animation du développement des activités économiques liées aux TIC dans le territoire bas-rhinois (prospection d'entreprises, accompagnement des jeunes entreprises...),
- Participation aux projets européens liés aux TIC, l'appui au montage de projets et le soutien à la constitution de réseaux européens conduits par des acteurs bas-rhinois,
- Veille technologique et la diffusion des technologies au profit du tissu économique local et essaimage
- contribution à l'animation et aux actions du Pôle d'Excellence Rurale Énergies Nouvelles PEREN (dimension TIC)

Ces activités consistent en une animation d'une **pépinière incubateur** d'entreprises qui accueille des étrangers (luxembourgeois, allemands,..) et regroupe 25 petites sociétés (dont la plate-forme info technique) **travaillant en grappe d'affaires à l'italienne**. On vend tous et tous ensemble. On a tout en magasin. La première relation inter entreprise du petit **cluster** que j'ai monté se fait en **local** entre le cabinet conseil, la plate-forme technologique, le graphiste, l'hébergeur et maintenant les énergies renouvelables. On a du se faire confiance, entre français et étrangers. Le potentiel de confiance existe entre ces 25 sociétés sur leur propre marché local, voire plus loin.

Notre savoir-faire c'est l'animation, la mise en relation et en synergie, et la création de projets européens sur les TIC, maintenant dans les énergies renouvelables

On a pratiqué plus de 25 projets européens. on a une technique et un équipement structurel pour le faire (administration, ...) et on propose de le faire à des entreprises françaises et allemandes et on fait ce travail pour les autres.

Une **veille technologique partagée** et sa diffusion. C'est **un point de coopération transfrontalière important** à créer comme l'est la formation dont il a été parlé plus haut.

Faire du business ensemble en meute franco allemande dans un souci de recrutement. Aller ensemble en délégations dans des gros salons (Cebit à Hanovre, Barcelone, Roumanie,...). Faire l'analyse des capacités d'investiguer des marchés à l'exportation en commun (l'Inde ou la Chine), où les allemands ont beaucoup de savoir faire en terme de TPE qu'ils accompagnent à l'exportation.

D'un projet NICE PAMINA sur les nouvelles technologies au projet PAMINERGIE sur les énergies renouvelables et le développement durable.

On a des acquis du **réseau** et d'un savoir faire. On s'est approprié des politiques européennes, on a des nouveaux projets ensemble, on les pense ensemble. On fait de la veille partagée. Et on passe tout de suite au business. Avec des mécanismes qui fonctionnent on « tuile » les projets, les acteurs et surtout on regarde comment les entreprises croisent leurs besoins, à la fois sur les deux secteurs économiques, les deux marchés et les marchés plus loin.

Parce que la mécanique inter entreprises, de réalisateur et de coordonnateur de projet fonctionne bien, on a eu envie de travailler ensemble, sur un programme français monté par la DIACT, les Pôles d'Excellence Rurale (PER).

Le Pôle d'Excellence Rurale Énergies Nouvelles (PEREN)

Ce programme PEREN avec les Énergies Renouvelables avec le support des TIC s'inscrit dans des politiques européennes nationales régionales "innovation et bio ressources" au croisement de la stratégie de Lisbonne et celle de Göteborg. Il représente

1 cluster de 35 partenaires engagés (entreprises, exploitations agricoles, coopératives associations et collectivités locales...)

6 grands volets de travaux, représentant un investissement de plus de 5 millions d'euros sur 2 ans (juin 2006 – juin 2008)

1 territoire de référence modèle: l'Alsace du Nord

1 comité scientifique et technique de plus de 50 partenaires, qui couvrent les grands thèmes des Énergies Renouvelables

1 accord de consortium sous-tendant le fonctionnement partenarial

1 plate-forme électronique de veille et de collaboration

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE CE SYSTÈME

Force

Savoir faire /expériences
Compétence en management
essentielle
Réseaux établis
Soutien des collectivités référentes
Assise locale des acteurs-
animateurs
Boîtes à outils techniques et
méthodologiques
Envie de faire et de partager

Faiblesse

Manque de temps / surcharge de travail
Le nombre de chefs de projet bien formés
Problème culturel / langues
Manque de relations interrégionales
Tuilage des projets pour avoir une
continuité
Lourdeur administrative
Liens avec l'université pas assez forts
avec les PME qui ne savent pas s'y
prendre

Opportunités

Politiques nationales et
européennes en adéquation

- *Pole de compétitivité /PER*
- *CIP*
- *Région de la connaissance*
- *Interreg*

Pression positive du marché
Meilleure connaissance des uns
et des autres

Menaces

Pression du marché invitant à dépasser ignorer
le transfrontalier au profit de l'international
(Chine , Inde...)

Disproportion entre les Entreprises
Allemandes et françaises, TPE/PME /
Mittelstand

Capacité moindre des PME Françaises à
exporter

Défaut d'anticipation et de vision territoriale
partagée

Manque de stratégie transfrontalière partagée
et réellement mise en œuvre par les
collectivités

F. EN CONCLUSION DE NOUVEAUX BESOINS DE COOPÉRATIONS ÉMERGENT

En conclusion il apparaît qu'à l'exception des relations interentreprises de proximité, les dynamiques économiques transfrontalières ne sont pas spontanées, qu'elles sont fondées sur des relations de confiance et de complémentarité, qu'elles ont besoin du soutien de leur environnement territorial et administratif national associé à celui de l'autre côté de la frontière.

De **nouvelles coopérations territoriales et administratives transfrontalières** doivent s'initier dans un processus d'apprentissage lié au développement de projets communs. Mais ces processus doivent également s'étendre de façon innovante aux **coopérations entre systèmes de formation et tissus économiques locaux de part et d'autre des frontières** en réponse aux besoins croissants de complémentarité existants entre eux.

IV. TABLE RONDE : STRATÉGIES ET GOUVERNANCE TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND EST

Les deux premières parties du colloque conduisent chacune de leur point de vue à s'interroger sur la gouvernance territoriale et les stratégies du développement économique et universitaire transfrontalière dans le Grand Est. C'est l'objectif de la table ronde animée par Gérard CALAIS – Directeur du SESGAR de Lorraine.

Dans un premier temps les intervenants, présentés par Gérard CALAIS, ont exposé leur approche particulière de la gouvernance transfrontalière en France, plus particulièrement en Lorraine avec l'action du Conseil Régional sur l'enseignement supérieur dans la Grande Région, puis du point de vue d'une région allemande, mais aussi également outre-atlantique au Québec. Dans un deuxième temps Michel CASTEIGTS, dans une série d'échanges, a précisé les concepts de gouvernance territoriale transfrontalière, présenté diverses pratiques pour la construire, ses formes institutionnelles et le rôle du « bricolage institutionnel », concept repris de Lévis-Strauss. Enfin les questions sur les stratégies de gouvernance transfrontalière du développement des régions du Grand Est ont été abordées notamment à propos du débat ouvert publiquement par le CES de Lorraine auprès de l'État, de la Région, du Luxembourg et de la Commission européenne concernant la stratégie de la Lorraine vis à vis du Luxembourg.

A. DES APPROCHES PRAGMATIQUES DE LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

1. Gérard CALAIS – Directeur du SESGAR de Lorraine

a) Présentation de la table ronde

J'espère que vous trouverez le même plaisir dans cette table ronde que ce que vous avez eu ce matin. Compte tenu des circonstances exceptionnelles de cette journée⁶, le programme voit quelques changements. Ce sera Etienne MULLER, le responsable des coopérations transfrontalières au Conseil Régional de Lorraine, qui remplacera Monsieur MOINAUX, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il nous parlera d'une mission particulière qui a été confiée au Conseil Régional dans le cadre de la structuration de la Grande Région, puisque c'est le Conseil Régional qui préside le groupe de travail Enseignement supérieur. Puis il a suivi les programmes Interreg et maintenant le programme Grande Région à la veille du moment où la commission européenne va valider le programme de la Grande Région.

Monsieur Roger CAYZELLE, Président du CES de Lorraine, n'a pu être des nôtres, et c'est Véronique CERUTTI, responsable des études au CES qui interviendra. Le CES vient de sortir un rapport sur les rapports que la Lorraine devrait avoir avec le Luxembourg, et de mon point de vue de directeur des études du SGAR, ce rapport a un grand mérite. Il s'appuie sur un certain nombre de faits et d'analyses concrètes basées un appareillage statistique et un appareillage d'enquêtes dans les domaines de la démographie, des relations économiques et de l'enseignement supérieur. Il y a des choses intéressantes qu'elle pourra nous développer.

⁶ Le 18 octobre 2007 a été une journée de grève nationale très suivie à la SNCF, qui a empêché Claude MARCORI de la DIACT de participer au débat, ainsi que Dominique SCHAUSS de la Mission Prospective & Stratégie du Grand Besançon.

Hans Günther CLEV, qui interviendra après, est bien connu de ceux qui travaillent sur la coopération transfrontalière, il a été un pionnier dans la comparaison des systèmes d'aménagement du territoire entre la France et l'Allemagne. Il a explicité ces différences entre nos régions. Il est le monsieur « reconversion - développement économique – développement local » du Land de Rhénanie – Palatinat. Il aide à monter des projets et, compte tenu de l'ampleur des problèmes qu'a rencontrés cette région avec la restructuration militaire, sa fonction est particulièrement importante.

Quelqu'un n'était pas sur cette liste, il nous vient de très loin, de l'autre côté de l'Atlantique, du Québec. Martin ROBITAILLE, professeur chercheur de l'Université du Québec, au Centre de recherche sur le développement territorial, s'intéresse de près à la dimension transfrontalière dans son pays et sa ville québécoise banlieue de la capitale fédérale canadienne, Ottawa. Il n'a pas hésité à venir directement à Nancy, malgré la grève, en apprenant l'existence de ce colloque sur l'expérience transfrontalière européenne.

Michel CASTEIGTS, Inspecteur Général de l'Administration, lié à l'Université de Pau, qui a parcouru la France et ses frontières franco-allemandes, franco-espagnoles... Son point de vue sera intéressant car il a une vision horizontale de ces questions.

b) la coopération universitaire et les phénomènes induits en matière de développement économique

Pour ne pas déborder sur les interventions qui vont suivre, je vais me contenter, dans un premier temps, d'apporter quelques éléments d'information qui se situent dans le contexte de la gouvernance et sont souvent mal connus.

L'atelier va évoquer des questions de gouvernance dans des domaines économiques, universitaires où celle-ci ne va pas de soi et où elle s'opère essentiellement par le biais d'incitations.

Il faut d'abord se poser la question du pourquoi. S'il doit y avoir gouvernance, c'est parce que l'impact des phénomènes liés à la frontière et surtout du travail frontalier est considérable. Il ne s'agit pas seulement de flux de personnes. Les conséquences doivent être vues aussi en terme de part de salaires dépensés de part et d'autre des frontières car il a un impact énorme sur le développement économique. On a calculé qu'en Lorraine par an il y a 1,4 milliard d'euros de revenus de frontaliers du Luxembourg qui sont dépensés sur le sol lorrain. Il s'agit donc d'un phénomène très important en matière de développement économique induit par le phénomène frontalier qui n'est pas toujours pris en compte dans les comparaisons en matière de PIB.

Le deuxième aspect concerne les moyens de la gouvernance. Quelles en sont les incitations ? Or nous allons disposer d'un programme INTERREG IV de 105 millions pour la Grande Région. L'ampleur de ces moyens va permettre à des coopérations significatives et structurées de se mettre en place. Puisqu'il est question d'enseignement supérieur, il est une autre forme d'incitation moins connue, celle qui s'effectue dans le cadre de l'Université Franco-Allemande. Il ne s'agit pas d'Université au sens classique du terme, elle est, du point de vue juridique, une organisation internationale qui finance des coopérations entre des institutions d'enseignement supérieur appartenant aux deux pays avec participation éventuelle de pays tiers. Le rapport d'activité montre que sur les 142 cursus de formation soutenus par cette instance, 40 se situent dans le Grand Est dont 23 en Lorraine.

Une dernière observation concerne les effets d'osmose au travers des frontières. La performance économique des entreprises sarroises à la grande exportation rejaillit sur le tissu économique lorrain dans la mesure où elles entraînent leurs filiales lorraines dans leur sillage.

2. Etienne MULLER - Conseil Régional de Lorraine

a) Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur dans l'espace de la Grande Région

Le Sommet des Exécutifs est l'instance de coopération politique dans la Grande Région. Il est composé du Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg, des Ministres - Présidents du Land de Sarre et de Rhénanie Palatinat, des Ministres - Présidents de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone de Belgique, et des cinq partenaires lorrains (Préfecture de Région, Conseil Régional et les trois départements frontaliers). Chaque région ou partenaire a sa part de responsabilité dans les travaux et les groupes de travail. Le groupe de travail « Enseignement supérieur » de la Grande Région est présidé par le Conseil Régional de Lorraine. Le groupe de travail ne prétend pas réinventer les coopérations transfrontalières qui ont déjà été initiées par les acteurs eux-mêmes depuis longtemps. Ces coopérations ne sont pas toujours spontanées et naturelles, comme l'indiquait ce matin Monsieur CASTEIGTS, que ce soit dans les domaines universitaires, culturels, de l'aménagement du territoire, des grandes infrastructures,... Le groupe de travail s'est donné une mission relativement simple, dans le cadre de la Présidence Wallonne du sommet des exécutifs. Celle-ci a confié une mission à l'université de Liège sur 5 thèmes :

Formation et mobilité

Capacités transversales des établissements d'enseignement supérieur

Innovation et valorisation des ressources des établissements

Partage des infrastructures

Qualité et gouvernance

La mission confiée à l'Université de Liège, vise à établir des collaborations interuniversitaires pérennes qui feront appel éventuellement aux moyens mis à disposition par le nouveau programme transfrontalier de coopération territoriale européenne 2007-2013 qu'on appelle INTERREG IVA Grande Région (dont le processus d'élaboration est sur le point d'aboutir à une approbation par la Commission européenne). Il s'agit de vérifier comment le système existant continue de s'adapter aux nouvelles exigences, par exemple comment les établissements s'adaptent au nouveau système LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat – initialement proposé sous l'appellation 3-5-8) des diplômes de l'Union Européenne pour développer leurs coopérations.

Le groupe de travail sur l'enseignement supérieur, au travers de son statut permanent, a une mission de plus longue durée que celle de l'Université de Liège, et essaye actuellement d'abord de recenser l'ensemble des doubles diplômes dans la Grande Région pour assurer la connaissance des possibilités de cursus universitaires auprès des étudiants et en assurer une promotion exogène. En règle générale, le monde universitaire est tourné vers l'international, mais doit faire un effort pour une prise de conscience de soi au sein d'espaces comme la Grande Région. Le deuxième thème de ce groupe de travail est l'identification des pôles de compétences en enseignement supérieur et en recherche. Il s'agit, comme l'a présenté Monsieur Champigny ce matin, de promouvoir la démarche de clustering, en y associant les

ressources universitaires, autour par exemple de la thématique de l'écoconstruction ou d'autres secteurs.

b) Les enjeux d'une bonne gouvernance territoriale dans la Grande Région

Les enjeux d'une bonne gouvernance des coopérations dans la Grande Région se situent au niveau du développement territorial et de sa gouvernance.

Une des premières caractéristiques de la Grande Région c'est un polycentrisme urbain assez diversifié associé à une mise en relation avec des espaces périphériques de nature plus rurale. Des recherches récentes ont mis en évidence **l'écharpe verte de la Grande Région**. Autour d'une dorsale urbaine (assez structurée même si elle n'est pas encore organisée), que constitue le sillon qui remonte du sud de la Lorraine vers le Luxembourg, Sarrebruck et Trèves, se trouvent des espaces naturels (territoires ruraux, parcs naturels, massifs montagneux) coiffés au dessus par des grandes villes (Namur, Liège, Mayence). Une petite remarque : compte-tenu de son histoire, de son rayonnement culturel, Sarrebruck ne peut pas se situer comme l'indique l'étude de la Datar, seulement au 150ème rang du classement des villes européennes présentée ce matin ; les critères de classement utilisés seraient à revoir.

Comment mettre de la cohérence entre ce polycentrisme urbain et de larges espaces périphériques qui ont du potentiel de développement économique, de développement durable ? Voilà un premier enjeu.

Un deuxième enjeu concerne la mobilité et les transports. On doit chercher à assurer une fluidité des transports endogènes notamment à cause du développement du travail frontalier, et en même temps on essaye d'ancrer ce territoire à des réseaux transeuropéens. Il y a des tensions et des contradictions qu'il faut essayer de résoudre.

Un troisième enjeu consiste à maintenir le savoir faire issu de la tradition industrielle forte de cette région transfrontalière, et en même temps de satisfaire cette exigence de la construction européenne (Stratégie de Lisbonne) qui est d'aller vers une société de la connaissance et de services à forte valeur ajoutée.

Ensuite, le marché du travail luxembourgeois est un marché attractif. Le flux quotidien vers le Luxembourg pose de gros problèmes d'accompagnement mais il n'est pas en soi dramatique, il témoigne du mouvement naturel des choses dans la construction européenne basée sur le principe de la mobilité des travailleurs. Il constitue à la fois un atout mais présente aussi potentiellement un risque de distorsion en cas de crise. Il repose sur un fort déséquilibre. Près de 10% de la population active lorraine (soit 85 000 sur 900 000 actifs salariés lorrains) travaille tous les jours de l'autre côté de la frontière dont 60 000 actifs au Luxembourg.. L'enjeu est ici d'assurer l'insertion sociale des actifs concernés et de répondre aussi aux besoins de formation qui en découlent.

Un dernier niveau d'approche du point de vue de la gouvernance territoriale est la coexistence de cultures et d'identités différentes et relativement fortes au sein de la Grande Région. Il n'y a pas d'identité commune de la Grande Région. Il ne s'agit pas de fondre les identités les unes dans les autres, l'intérêt est au contraire de consolider la connaissance mutuelle et d'enrichir les coopérations des différences et des complémentarités entre les territoires, les populations, les acteurs. Le brassage linguistique est bien sûr ici un enjeu fort, pour faciliter la rencontre et la connaissance du voisin. Mais on ne peut coopérer et collaborer avec quelqu'un que lorsque

l'on est soit même conforté dans sa propre identité. Au-delà, il faut que la Grande Région développe une conscience de soi pour assurer sa visibilité vis à vis d'elle-même et vis à vis de l'extérieur. On a notamment une carte à jouer par rapport à nos États respectifs d'appartenance et par rapport à l'Union européenne.

3. Véronique CERUTTI –CES de Lorraine

Le CES de Lorraine a donné en juin son avis annuel sur l'analyse de la situation économique et sociale de la Lorraine. Ce rapport très argumenté souligne le rôle moteur du Luxembourg qui devient un enjeu pour le développement en Lorraine. Il a fait quelque bruit car il **ouvre un débat politique sur les stratégies de développement** prenant sérieusement en compte le frontalier et la dynamique de cet État métropole qui dépend aussi centralement de la Lorraine.

A ce titre nous avons choisi de regrouper cette présentation de Véronique CERUTTI dans la partie finale de la table ronde où ont été débattus ensemble différents aspects de cette stratégie de gouvernance territoriale de la Lorraine et du Grand Est.

4. Hans Gunther CLEV - Directeur Général de l'Agence de Développement du Land de Rhénanie Palatinat

a) Une stratégie transfrontalière autour d'une approche par clusters

J'ai choisi de traiter deux ou trois aspects clés de cette question.

Suite à l'unification allemande et l'ouverture européenne, nous avons eu dans les années 90, une situation que l'on peut en partie comparer à l'effondrement de la sidérurgie en Lorraine. Mais il s'agit d'un phénomène encore plus important et qui s'est produit dans un laps de temps beaucoup plus court. Quelques chiffres : on a perdu en quelques années 110 000 emplois sur la Rhénanie Palatinat. 665 bases militaires françaises et des autres pays alliés ont été fermées. Dans cette région rurale, périphérique disposant de quelques villes de taille moyenne, il n'y a pas beaucoup d'emplois. Les grands investisseurs nationaux et internationaux y sont rares. Il n'y avait qu'un choix, celui de mobiliser du capital régional. Cela a eu du succès, mais la restructuration économique s'est accélérée, la concurrence internationale aussi. Beaucoup d'industries traditionnelles ont perdu en poids. Beaucoup de délocalisation dans les Pays de l'Est. Le taux de subvention aux nouveaux Länder était trois fois plus important qu'il était ici. Le potentiel économique était plus ou moins épuisé pour compenser les pertes des bases militaires et de leur environnement.

On a essayé de monter **une stratégie autour d'une approche par des clusters** évoqués ce matin. On a beaucoup misé sur la haute technologie, sur certains anciens sites militaires, mais pour 10 emplois créés dans ces secteurs, on en perd 100 dans les emplois traditionnels. Et ce ne sont ni les mêmes emplois, ni pour les mêmes personnes. On a monté une stratégie qui vise à **innover** d'une part, mais aussi à **stabiliser** les structures existantes. Pour cela on a développé des clusters autour des secteurs plus traditionnels. Sur ces sites fermés, on a bâti des nouvelles universités et des nouveaux IUT dispersés sur le territoire qui servent de noyau pour le transfert de technologie et de pépinières d'entreprises. Ce n'était pas suffisant, car les relations entre le monde universitaire et le monde des PME sont faibles. Il y a peu de connaissances aussi entre les entreprises. Des coopérations existent ici et là. Mais ce n'est ni systématique, ni organisé. C'est un grand manque. Avec l'accélération du développement économique il faut toujours rester à la hauteur, développer des produits nouveaux technologiquement de pointe. Il faut investir dans la recherche, ce que les PME n'ont pas souvent comme capacité, ni humaine, ni financière. **Il faut donc coopérer davantage**, à la

fois pour les universités en se tournant vers les besoins des entreprises et des territoires, et pour les entreprises en se tournant vers les laboratoires. D'où ce besoin d'organisation pour créer et développer ces clusters.

b) Quelle stratégie transfrontalière ?

Pour un territoire frontalier comme le notre nous sommes adossés à plusieurs territoires (le Luxembourg, la Sarre, le Bade-Wurtemberg, la Hesse, la Lorraine...). Il n'y a pas de très grandes masses critiques. D'où des interrogations pour développer ces clusters. Ces clusters fonctionnent autour de questions de proximité. Cela fonctionne-t-il à un niveau transfrontalier ? Entre étudiants et jeunes entreprises ? On lie étudiants et jeunes entreprises qui vont travailler dans le transfrontalier. Nous avons un **problème démographique** fort en Rhénanie Palatinat et en Sarre. Heureusement moins en Lorraine. Nous connaissons ce phénomène de départ de nos populations, comme en Lorraine. Il faut donner aux jeunes que nous formons une possibilité de travailler et de rester. C'est difficile. **C'est un vrai problème qui pourrait se traiter dans une dimension transfrontalière.** Par exemple à Sarrebrücken, une grande entreprise de panneaux solaires a besoin de trois fois plus d'ingénieurs que ce que produit l'université de Sarrebrücken. D'où le besoin d'une vue transfrontalière de ce que chaque région forme comme compétences, mais aussi pour les universités le besoin d'une vue transfrontalière des besoins de développement économique et des besoins des marchés de l'emploi de part et d'autre de la frontière. Des approches sont faites mais elles sont encore loin d'être systématiques. Il a des obstacles, les normes techniques et juridiques, les langues.

Mais **la clé de la coopération n'est pas la proximité, la clé c'est le thème.** Une entreprise coopère avec une université que si elle y trouve quelqu'un ou quelque chose qui peut lui apporter des avantages. D'où les questions : qu'est-ce que fait l'université ? quelle est sa relation avec le développement économique et social du territoire sur lequel elle se trouve ?

c) Créer une vision régionale et transfrontalière

Pour ancrer les entreprises et les stabiliser dans une perspective transfrontalière, il faut une vue régionale. Les chefs d'entreprises ont souvent une vue très locale sur certains aspects (recrutement, accessibilité, besoins d'extension, taux d'impôts locaux,...), ou une vue internationale et mondiale (relations avec des fournisseurs et des clients de l'autre côté du monde). Ils n'ont pas une vue régionale, ni par là de vues de coopération transfrontalière, qui constituent une dimension spécifique de cette vue régionale. **Il faut leur expliquer cette vue régionale transfrontalière.** Cela peut présenter une opportunité, quand on a une pénurie de main d'œuvre qualifiée comme dans l'exemple ci-dessus. Mais cela comporte aussi des limites. Pour les clusters, dans leur définition de critères clés, ils ne sont pas tous des critères régionaux. Certains critères sont régionaux, d'autres pas. Relations clients, relations fournisseurs, formation permanente et initiale, accessibilité, environnement politique, recyclage,...). Il y a un besoin de communication à ce niveau là.

Il faut identifier les clusters existants pour les stabiliser, et des clusters potentiels pour les compléter de façons ciblées. Il faut apporter au cas par cas l'élément qui manque qui va stabiliser l'ensemble (une structure de formation continue, une meilleure accessibilité, une université thématique,...).

Un problème peu et pas assez perçu est celui de **la reprise d'entreprises.** 90% des PME n'ont pas de successeurs. Il y a un risque de perte d'entreprises saines. Il y a **une chance** de se renforcer **dans une optique transfrontalière.** Cette optique transfrontalière présente des

difficultés inter culturelles importantes, mais c'est aussi un enjeu très important. Il y a un manque de connaissances spécifiques, mais il n'est pas là où il devrait être. Nous cherchons à **être cette plate-forme d'échanges pour mettre les gens en relations**, pour monter les clusters, stabiliser les structures, montrer les nouvelles opportunités. Mais aussi montrer en quoi des **charnières entre clusters sont une chance pour monter des affaires nouvelles**, car ils offrent des perspectives tout à fait nouvelles à des industries auxquelles on n'a pas pensé du tout. Par exemple, dans un territoire, il y a une industrie traditionnelle du plastique venant de l'industrie de la chaussure, de l'autre côté une montée en puissance d'énergies nouvelles et on commence, grâce à de la recherche publique, à faire des liens entre les deux, et à créer de l'huile et du pétrole par du recyclage de débris plastiques.

Le thème de la reprise d'entreprise est important pour faire face au problème démographique d'entreprise.

5. Une excursion outre-atlantique. Martin ROBITAILLE, professeur chercheur de l'Université du Québec

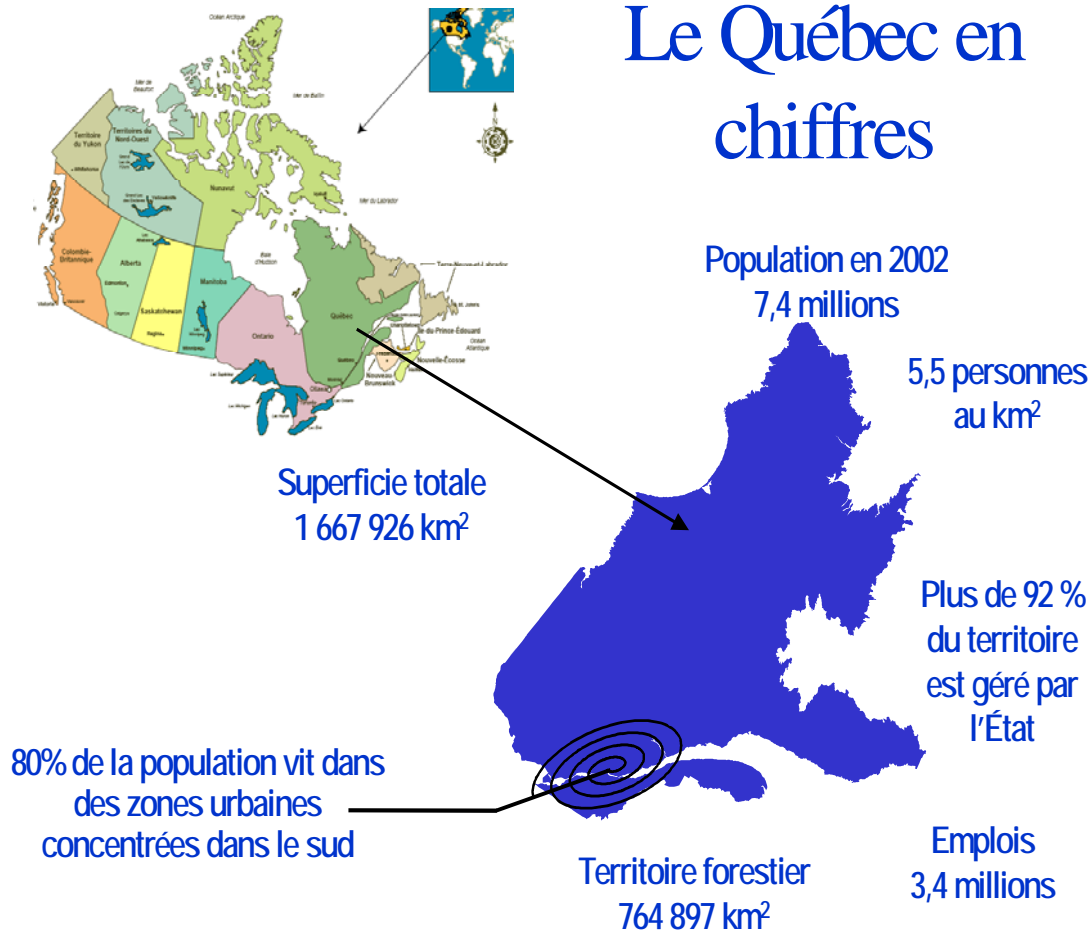
a) Une agglomération transfrontalière entre Ottawa et le Québec

Je suis venu de l'autre côté de l'Atlantique pour assister à ce colloque qui m'intéressait directement dans mon travail. Mais je n'étais pas supposé travailler. On me l'a proposé bien sympathiquement. Et pourquoi pas ! Le Canada c'est bien sûr un Pays, mais il y a aussi des frontières ! Il y a dix provinces, deux territoires. Entre les provinces il y a des frontières économiques, sociales et culturelles. Je parle français et mon voisin frontalier parle l'anglais. Je suis bilingue et mon voisin frontalier est unilingue anglais. Cela pose des problèmes dans l'organisation sociale d'une communauté d'où je viens.

Cette communauté c'est essentiellement une agglomération urbaine qui s'appelle Ottawa-Gatineau. La ville québécoise de Gatineau est sur la rive nord de la rivière des Outaouais, en face de la capitale fédérale du Canada.

Cf. La carte

Le Québec en chiffres



La région d'Ottawa est au sud-est du Québec. Cette grande agglomération d'Ottawa est la quatrième au Canada après Toronto, Montréal, Vancouver. La ville d'Ottawa c'est un peu plus d'un million d'habitants. La ville de Gatineau, qui est du côté québécois, c'est 250 000 habitants. C'est aussi 70% de la population de la région de l'Outaouais (d'Ottawa). C'est une agglomération urbaine très concentrée. 70% d'anglophones à Ottawa pour 30% de francophones. C'est la proportion inverse à Gatineau. C'est un marché du travail très important (82% dans le secteur tertiaire). C'est le quart des emplois liés à l'administration fédérale, des administrations publiques provinciales du Québec et de l'Ontario, des administrations communales des deux villes. C'est une dépendance très forte de l'économie de Gatineau vis à vis d'Ottawa. 55 000 travailleurs sur 112 000 qui traversent la rivière frontalière des deux provinces tous les matins (plus de la moitié de la population active). Il n'y a à l'inverse que 5% des travailleurs ontariens d'Ottawa qui viennent travailler du côté québécois (4500 environ). Ottawa a donc une forte attractivité. Elle a un taux de chômage de 5% contre 6% à Gatineau.

b) Les enjeux transfrontaliers dans l'agglomération d'Ottawa.

Cette dépendance économique a fait en sorte que les emplois occupés par des québécois à Ottawa sont des emplois moins qualifiés que les emplois ontariens. C'est en partie une seconde main d'œuvre. Les emplois du côté ontarien sont fortement qualifiés non seulement dans l'administration publique, mais aussi dans les nouvelles technologies. C'est un milieu frontalier assez fermé. Il y a des réglementations provinciales d'un côté comme de l'autre qui

obligent les travailleurs, par exemple dans la construction, à ne pas pouvoir travailler de l'autre côté s'ils n'ont pas leur carte de compétences pour ce côté. Il y a des tensions sur ce problème depuis longtemps. De même dans les appels d'offre les québécois ne peuvent concourir du côté ontarien s'ils n'ont pas un siège de ce côté là. Et vice versa.

Les situations frontalières, dans ce même Pays qu'est le Canada, montrent qu'il y a bien des tensions. Un autre exemple, le système de transport en commun d'un côté comme de l'autre ne s'étend plus dans les zones transfrontalières. Il s'arrête à un kilomètre de la frontière provinciale. Tout le monde prend donc sa voiture avec des engorgements permanents depuis très longtemps principalement pour les québécois qui font très majoritairement ces déplacements transfrontaliers. Le côté ontarien n'est pas pressé de s'en préoccuper.

Un certain nombre de problématiques se posent sur les questions de relations transfrontalières. Il y a une relation de dépendance et pas de relations de réciprocité.

Il y a de la même façon une relation de dépendance dans le domaine des services. Par exemple le système de santé est pan canadien en théorie. Si vous allez vous faire soigner dans une province ou dans une autre c'est gratuit, en théorie, et vous avez droit au même service. Mais le gouvernement québécois a laissé de côté pendant des années le développement des équipements de santé au Québec alors qu'ils sont très développés du côté ontarien. Les problèmes se posent par l'attractivité de l'infrastructure ontarienne du système de santé par rapport à celle du Québec. Comme les systèmes de santé sont de juridiction provinciale, que les paiements à l'acte sont mieux payés du côté ontarien, un médecin aura plus intérêt à travailler en Ontario.

Au niveau de la formation universitaire, à Gatineau du côté québécois de la ville d'Ottawa, on a développé un système qui était orienté en fonction de ce que l'Ontario n'avait pas développé, et qui était donc complémentaire de ce qu'Ottawa n'avait pas construit de son côté. Au delà de 50% des étudiants formés côté québécois, ils allaient se former à Ottawa plus en réponse aux besoins du développement ontarien qu'à celui du côté québécois de la région. Même si ces déséquilibres sont combattus depuis une vingtaine d'années, cette attractivité de la région universitaire ontarienne renforce la différence économique, sociale et culturelle entre ces deux territoires.

c) La question de la gouvernance des relations transfrontalières

En conclusion sur cet aspect là des relations transfrontalières, au cours de ces dernières années, il y a eu une certaine évolution dans cette relation de dépendance. Cette évolution provient d'une stratégie de la ville de Gatineau visant à devenir acteur de son développement, à briser ce cycle de dépendances en construisant des institutions et en consolidant certains secteurs (comme les services de la santé, des services sociaux et de la formation). Cette restructuration de l'économie locale nous a permis d'acquérir une certaine forme d'identité affirmative par rapport à Ottawa, une certaine position de force qui permet à la ville québécoise de Gatineau de se poser comme acteur réel du développement économique, de développer une capacité de négocier une certaine forme de réciprocité, de relations politiques de gouvernance entre les villes de Gatineau et d'Ottawa. Cela s'est constitué depuis peu au sein d'embryons de gouvernance locale transfrontalière. Mais de plus en plus dans ce contexte de globalisation, on se rend compte de la nécessité de mieux coordonner le travail de part et de l'autre des frontières provinciales. C'est ce qui fait que maintenant, au lieu de 18 acteurs municipaux d'il y a 10 ans, ce sont deux principaux acteurs municipaux qui doivent s'entendre sur la meilleure manière de gérer cette situation transfrontalière. Il y a encore aujourd'hui à mieux comprendre, à mieux évaluer cette situation, et à mieux déterminer les mécanismes qui permettraient de créer une réelle coopération entre ces deux secteurs.

C'est une des raisons pour lesquelles je suis venu ici et aussi pour mieux comprendre ce qui se fait ailleurs dans d'autres régions frontalières. Et l'exemple européen est un exemple fort intéressant à étudier. Je ne vous parlerais pas des relations frontalières entre le Canada et les États-Unis, sauf pour dire que depuis 2001 elles sont relativement fermées. Mais il ne faut jamais oublier que 80% des exportations canadiennes vont directement aux USA. D'une relation de dépendance on en retrouve une autre !

Monsieur CALAIS : Merci de cette « excursion outre-atlantique » qui nous montre qu'on retrouve un certain nombre de problèmes transfrontaliers avec des similitudes qui peuvent nous rassurer sur les difficultés que l'on peut rencontrer.

B. LA GOUVERNANCE TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE (MICHEL CASTEIGTS)

Michel CASTEIGTS introduit cette deuxième partie de la table ronde en faisant part de quelques enseignements sur la gouvernance des espaces transfrontaliers

1. La spécificité de la gouvernance territoriale dans les espaces transfrontaliers

Le titre de la table ronde « **débats sur les stratégies de gouvernance territoriale du développement économique et universitaire transfrontalier dans le Grand Est** » met au cœur du débat la question de la gouvernance territoriale.

Je voudrais éclairer ici ce que la question de la gouvernance territoriale a de spécifique dans les espaces transfrontaliers. La notion de gouvernance doit être définie. Ce terme a un sens extrêmement fort quand on l'applique aux réalités de la gouvernance territoriale. Il résulte d'un constat. Dans un territoire quelqu'il soit aucune collectivité ne peut prétendre au monopole de la légitimité. Il y a besoin de coproduire une décision, l'intérêt général. Ce passage de la logique d'un gouvernement institutionnel à la logique de la coproduction de l'intérêt général, c'est cela la gouvernance. Quand on est dans une situation purement nationale, cela donne l'impression qu'on peut se passer de la gouvernance. Par définition, **dans la situation transfrontalière, il n'existe aucune institution qui puisse revendiquer à quelque monopole de légitimité** que ce soit puisque le territoire est à cheval sur au moins deux systèmes de légitimité démocratique totalement différents de part et d'autre de la frontière. Les territoires transfrontaliers sont donc condamnés à la gouvernance. Ils n'ont pas le choix entre gouvernement et gouvernance. Ils n'ont pas le choix entre logique institutionnelle et logique de projets stratégiques. **Ils ne peuvent réguler l'action collective que dans des logiques de gouvernance, dans des logiques de projet, dans des logiques stratégiques.** La question de la gouvernance est donc une question centrale. On ne peut pas ne pas la poser, dès lors qu'on aborde la question de la cohérence de l'action collective dans les espaces transfrontaliers⁷.

2. La gouvernance des espaces transfrontaliers, une coproduction globale collective

Question à Michel CASTEIGTS : *cette gouvernance se situe entre qui et qui ?*

⁷ Les espaces transfrontaliers sont des **espaces charnières**, tels que l'entendait, nous semble-t-il, la Datar lors de la présentation en octobre 2005 par les Clubs de ce projet Grand Est, en ce sens où ce qui constitue **la charnière** de ces espaces **c'est cette régulation nécessaire, c'est cette gouvernance partagée entre plusieurs légitimités.**

C'est là que l'on doit distinguer trois types de problèmes relativement différents. Premier type celui de la gestion des programmes communautaires. A l'autre bout, autour de thématiques particulières, se trouve l'échelle des projets. Par exemple celui de l'Eurozone de Forbach Sarrebrücken ou de transfert de technologie entre la Suisse et la Franche-Comté. On n'a pas la même structure de gouvernance. Cette gouvernance non seulement n'est donc pas institutionnelle, mais elle est nécessairement à géométrie variable. Chaque problème induit sa structure de gouvernance optimale. Vouloir calquer des modèles standardisés de gouvernance transfrontalière est voué à l'échec.

La troisième échelle de gouvernance est intermédiaire entre les deux première par sa zone géographique, mais très différente dans sa nature, c'est **l'échelle de territoires de projets dans sa globalité**. Produire du territoire, cela veut dire structurer un ensemble d'espaces juxtaposés pour donner une cohérence d'ensemble, souvent autour de projets collectifs globaux. Ces projets ne sont pas mono thématiques. Pour construire un territoire de vie, qui a un sens pour les habitants comme celui d'une agglomération transfrontalière, il faut régler des problèmes économiques comme ceux du territoire de Gatineau – Ottawa, il faut mutualiser l'offre de services urbains, organiser l'infrastructure des transports. Il faut donc passer de gouvernance fonctionnelle (structures de décision sur les programmes européens ou gouvernances thématiques sur des projets technologiques) à de la co-production de décisions collectives. C'est très différent. Car il faut le faire globalement à l'échelle d'un territoire en s'efforçant que l'ensemble des acteurs porteurs de ces logiques différentes qui font la territorialité soient représentés.

La question de **la gouvernance des espaces transfrontaliers** est donc **une question politique globale**, qui suppose plusieurs choses. Premièrement qu'aucune institution quelle qu'elle soit n'impose un leadership qui ne peut qu'être que contreproductif. Le territoire c'est des gens qui y habitent, des entreprises qui y produisent ou échangent... qui lui donnent corps. Deuxièmement cela suppose que l'on accepte de prendre en compte l'ensemble des logiques structurantes qui sont à l'œuvre sur ce territoire, sans prétendre conférer à telle dimension une valeur supérieure à telle autre. Il faut faire en sorte par exemple que les porteurs de la dimension économique acceptent d'entendre d'autres dimensions thématiques. La gouvernance économique ne peut être qu'une composante de cette gouvernance globale. Bien sûr il faut qu'il y ait des instances partielles de coordination entre telle ou telle dimension (économique et universitaire par exemple). Mais elles ne trouvent leur sens que si elles s'insèrent dans une cohérence globale. Ce sont des institutions qui sont porteuses de cultures différentes, dans des logiques et des espaces d'enjeux distincts. Ce n'est que dans leur inscription dans un projet stratégique partagé au niveau territorial qu'ils arriveront à faire tomber ces cloisons. C'est la condition d'un dialogue fécond entre tous les acteurs, qui permet d'autant plus facilement celui entre chacun des acteurs comme par exemple entre chefs d'entreprise et chercheurs. C'est vrai à l'intérieur d'un espace national comme dans un espace transfrontalier.

3. La question de la construction du leadership dans la gouvernance

Question de Laurence BERTRAND : on parle de gouvernance et de la reconnaissance de tous les acteurs, et à la fois on dit qu'il ne faudrait pas qu'il y en ait un qui prenne le leadership. **Est-ce qu'on peut voir une dynamique se créer dans des espaces nouveaux en recomposition, sans qu'il y ait un portage fort, un leadership ?** En intégrant tous les partenaires au même niveau ce que l'on constate c'est qu'à un moment donné il y a un partenaire qui démarre. C'est le cas avec le Luxembourg à Belval. On peut observer la même

chose avec Bâle, par exemple, autour d'un projet de prolongement transfrontalier de lignes de tramway bâloises. Les suisses proposaient de financer 50 % de l'investissement au-delà de la frontière sous réserve d'une mise en œuvre rapide. Du côté français, les collectivités intéressées n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour trouver le financement complémentaire et le projet s'est trouvé bloqué. Les suisses ont poursuivi leur coopération avec le côté allemand. La ville de Bâle impulse également d'autres projets qu'elle soumet à ses partenaires voisins tout en gardant son rythme de progression propre.

Michel CASTEIGTS

La gouvernance est une condition nécessaire, ce n'est absolument pas une condition suffisante. Il y a des structures de gouvernance qui marchent bien mais qui font rien. Il faut qu'il y ait un moteur. A propos du leadership, j'ai pas dit qu'il ne fallait pas de leader ou de leadership. Cela ne peut fonctionner s'il y a pas de leadership. Cela veut dire que ce leader ou **ce leadership doit s'installer naturellement par consensus entre partenaires. Il ne doit pas résulter de la revendication d'un partenaire d'avoir le leadership.** C'est une nuance tout à fait importante. Si on postule dans le dispositif de gouvernance que le leadership doit être d'un côté de la frontière, comme **on est dans des logiques marquées par un principe de réciprocité**, cette revendication un peu trop impérieuse d'un leadership va détruire la confiance. Tout le monde est d'accord pour qu'il y ait un leader et la nécessité d'un leadership, mais **ce leadership ne doit pas être imposé par des rapports de force, mais être secrété naturellement par le consensus des partenaires.** Tout est dans la manière, même quand on est le plus fort.

Un exemple entre l'agglomération de Bayonne et la communauté basque. Après une période de consensus avec le pays basque intérieur, il y a eu une période de tension avec le nouveau maire de Bayonne. Mais le leadership, qui avait été incarné par l'ancien maire de Bayonne dans la première période, lui a à nouveau été reconnu ultérieurement par son élection comme Président par le conseil (de développement) du Pays Basque. Le leadership ne se décrète pas.

4. Les systèmes institutionnels (GECT, GLCT) et la gouvernance, le rôle du « bricolage institutionnel ».

Question de Franck Pottier (citoyen de Nancy). Concernant la problématique politique, autour d'une table de coopération transfrontalière il y a un représentant d'un Land, de l'État luxembourgeois, de l'État France, les représentants de la Région, et des deux départements (avec des déséquilibres budgétaires importants). **Avec ce découpage administratif français, est-il facile d'arriver à une coopération efficiente ?**

Michel CASTEIGTS

C'est une excellente question. Il faut d'abord balayer un certain nombre de mythes. Le mythe du mille-feuille institutionnel français est à reconsidérer quand on sait qu'il y a autant de strates administratives voire plus en Allemagne (le niveau des Kreis, des Regierungs Präsidium, des Länder et du niveau fédéral). L'Espagne n'a rien à envier non plus (niveau des communes, des provinces, communautés autonomes, de l'État). L'Italie a également de façon standard les mêmes niveaux. **Le paysage institutionnel français n'est pas plus compliqué en France qu'ailleurs.** C'est une grande légende. Mais **il a une complexité spécifique particulière, car l'État en France est à la fois central et local.**

En Espagne quand on parle à la communauté autonome basque pour des questions de la compétence de l'État central on sait qu'on parle aussi au représentant du gouvernement de Madrid. Le gouvernement n'exerce pas lui-même ces compétences, il les a déléguées au niveau communautaire, mais elles sont concrètement exercées par le gouvernement de Madrid. Nous avons le même dispositif en France. Une bonne partie des compétences de terrain de l'État sont exercées par les maires. Le maire intervient souvent en tant que représentant de l'État et non pas en tant qu'exécutif du conseil municipal.

Le système français est à la fois plus simple et plus compliqué paradoxalement. Le système est formellement plus simple car il postule l'autonomie décisionnel de chacun des interlocuteurs. Le maire parle en tant que tel et il n'est soumis au contrôle a priori et il n'a la tutelle ni du Conseil Général, ni du Conseil Régional, ni de l'État. Il n'est pas très riche, mais il fait ce qu'il veut. Les communes allemandes sont, elles, plus riches, mais elles sont engluées dans un système de relations institutionnelles très complexes, contrôles a priori et a posteriori de la part des Länder. Et en plus ce système dépend du Land dont la commune dépend. Ce n'est pas la même chose en Rhénanie Palatinat que dans le Bade-Wurtemberg par exemple. Cela amène nos amis de PAMINA (dont il était question ce matin) à s'arracher les cheveux, car ils ont à faire avec des interlocuteurs institutionnellement à géométrie variable.

La question en France est très simple. C'est le problème de la position du Préfet. Autour de la table de coopération, la plupart du temps si le Préfet n'est pas là, cela finira par ne pas marcher. Si le Préfet est là, cela marchera mieux. C'est la raison pour laquelle **l'Europe dans sa grande sagesse a prévu que le GECT** (Groupement Européen de Coopération Territoriale) **permettrait l'adhésion des États**, ce qui n'est pas le cas des GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière), ni des districts européens. On a dit qu'il y a un problème de transposition en droit français du GECT. On a l'outil total avec les districts européens qui a toutes les caractéristiques du GECT à une exception près celle de l'adhésion de l'État qui n'est pas permis dans les districts européens. Le GECT doit permettre au contraire la participation de l'État.

Du point de vue de la participation de l'État c'est là que se situe la pierre d'achoppement. En France dans la mesure où l'État n'est pas que l'administration central comme le Bund en Allemagne. Le Bund n'a pas de sous-préfet et préfet qui maillent le territoire. En France on a un État local. En France l'État localement représente en nombre de fonctionnaires plus de fonctionnaires que toutes les collectivités territoriales réunies, si dans les fonctionnaires on inclut les personnels enseignants (fonctionnaires d'État) qui représente 55% de la fonction publique de l'état et 45% de la fonction publique en France.

Cela pose des problèmes quand on veut faire de la coopération au niveau des écoles par exemple. Ainsi dans un cas de coopération entre une école en Lorraine et une autre en Rhénanie Palatinat, il a fallu faire du bricolage institutionnel. Le personnel des écoles est local en Allemagne. Il est un personnel national en France. On ne pouvait pas avancer tant que l'État n'était pas partenaire du projet. Il a fallu faire un gros bricolage institutionnel en détachant au niveau international une institutrice française auprès de l'école allemande pour qu'elle puisse y enseigner. **Le terme de « bricolage institutionnel » a une grande reconnaissance des scientifiques.** Il a été introduit par Claude Lévi-Strauss pour indiquer comment les groupes humains arrivent toujours à résoudre des problèmes concrets alors que les outils formalisés ne permettent pas de le faire.

Monsieur HELMER

Les 4 partenaires de l'Eurozone ont décidé de créer un GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière). La procédure a été mise en route dès 1999 avec un décret en conseil d'État. Cela a demandé 4 ans. Les partenaires entre-temps ont mis en place l'équipe opérationnelle par une convention de coopération. Les partenaires ont jugé que cette structure marche très bien et qu'il n'y a plus lieu de créer une structure de gouvernance transfrontalière (GLCT). Il n'y a pas de modèles figés, comme le disait Monsieur CASTEIGTS.

Michel CASTEIGTS

Vous avez raison de penser comme cela. **Dans l'ensemble ce qui marche bien aux frontières se pratique avec du bricolage institutionnel.** Cela signifie prendre des choses qui ont été faites pour un certain usage et les détourner légèrement de cet usage pour faire du sur mesure. Dans l'ensemble le bricolage institutionnel cela marche. Ainsi en Alsace en 1993, à l'époque où n'existait pas de GLCT, j'ai fait mes premiers pas dans la coopération transfrontalière comme Président de l'Euro-Institut de Kehl, en tant que sous-préfet. L'État représenté par le Préfet de Région Alsace avait accepté que, sans passer par un décret du conseil d'État (qu'on aurait jamais pu obtenir), l'État soit membre d'un Groupement Européen d'Intérêt Économique de droit allemand. Maintenant l'Euro-Institut de Kehl qui existe depuis 1993 est un GLCT.

La question de la transposition du règlement européen GECT dans le droit français

Gérard CALAIS :

la DIACT a annoncé dernièrement lors de la présentation des fonds européens Objectif 2 à Metz qu'avait été trouvé un chemin juridique pour permettre l'inscription en droit français du GECT. C'est une difficulté en France car les collectivités territoriales n'ont pas le droit de passer des conventions avec des États étrangers. C'est l'article 1215 du code des collectivités territoriales. La réforme en cours, c'est pas tellement d'ailleurs la transposition du GECT dans le droit français, car le GECT c'est un règlement et un règlement cela ne se transpose pas en droit. **La réforme préparée est une adaptation de la législation française, par exception concernant cet outil juridique de l'Europe** d'août 2006. Le code prévoira en 2007 que les collectivités territoriales peuvent passer des conventions avec des états voisins uniquement pour des GECT. **Ce n'est pas une ouverture juridique à l'international des collectivités territoriales**, qui deviendraient tout d'un coup des sujets de droit international. Le projet de loi élaboré début 2007 reprend son parcours auprès des assemblées en ce moment.

5. La question de l'efficacité et de la réduction du nombre d'échelons administratifs.

M. Pottier : N'y aurait-il pas une meilleure efficacité en réduisant le nombre d'échelons administratifs ? (conseils généraux et Conseils Régionaux ?) Par exemple pour signer un accord entre une Région française et un État, par exemple le Luxembourg, êtes-vous obligé de passer par Paris ou suffit-il d'avoir l'agrément du pouvoir local de l'État, le Préfet de Région ?

Etienne MULLER

Ce n'est pas un problème. Par exemple le Conseil Régional de Lorraine a fortement investi dans la mise en place de liaison ferroviaire renforcée. Il y a eu des négociations concertées avec le Luxembourg pour l'achat de matériels, pour la réouverture de gares, l'établissement de tarifs,... Cela a fait l'objet d'une convention entre le Conseil Régional et le Luxembourg. Il y avait un aspect transport public et naturellement l'État et l'opérateur national SNCF ont été associés.

Michel CASTEIGTS : l'État, c'est le Préfet de Région. C'est lui qui prend position.

En ce qui concerne la question de l'efficacité, on a le choix entre la clarification du système de décision institutionnelle et l'efficacité par rapport aux habitants. **Il y a la simplification des blocs de compétences et le principe de subsidiarité.** Au niveau de l'enseignement il y a une certaine cohérence globale entre le niveau des communes, responsables des écoles primaires, le niveau départemental, responsable des collèges, le niveau régional responsable des lycées, et le niveau national, responsable des universités, même si on constate un léger passage vers les régions à ce niveau. Mais il faut faire attention quand on réfléchit en terme de rationalisation administrative à ce que cela ne conduise pas à une perte d'efficacité pour les habitants. Je suis engagé par ailleurs dans un certain nombre de réflexions sur la réforme de l'État, et j'ai pu mesurer les dégâts que peuvent faire subir des rationalisations liées à des logiques a priori incontestables par rapport à la perte d'efficacité concrète liée à l'éloignement du terrain.

Etienne MULLER

En ce qui concerne la question de la simplification administrative, il faut arrêter de s'auto flageller en France. On n'a rien à envier à nos voisins. Entre un Ministère dans un Land et la Chancellerie, cela ne marche pas toujours mieux qu'entre par exemple un Conseil Régional et les Conseils Généraux. Ce sont les mêmes tensions, les mêmes enjeux de pouvoir. En Allemagne il y a même un niveau étatique de plus qu'en France. Les Länder allemands constituent un niveau étatique. Ils se sont réunis pour créer un État fédéral. Et ces Länder - État doivent, chacun pour lui-même, négocier, avec l'État fédéral. Ce qui n'est jamais simple.

La question c'est comment les gouvernances se mettent en place. Monsieur CASTEIGTS évoquait les gouvernances économiques, mais il y a également celles concernant les problématiques universitaires transfrontalières qui sont également très intéressantes et complexes.

C. DES STRATÉGIES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LE GRAND EST

La troisième partie de la table ronde et des débats ont porté sur les questions relatives aux stratégies de gouvernance territoriale transfrontalière, et notamment pour la Lorraine une des régions du Grand Est très concernée dans son devenir. Véronique CERUTTI – directrice des études au CES de Lorraine – représentant Roger CAYZELLE, Président du CES - expose la vision stratégique du CES pour la Lorraine face au rôle de moteur de développement que joue l'État du Luxembourg pour cette région.

Dans le cadre de son travail de suivi et de veille après l'adoption de ses rapports, le CES de Lorraine a adressé à **Pierre MIRABAUD, Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires son étude "L'enjeu transfrontalier, au cœur du**

développement de la Lorraine - Une urgence : le Luxembourg". Roger CAYZELLE, son Président, tient à sensibiliser Pierre MIRABAUD sur "l'exception économique luxembourgeoise" qui a construit, pour le CES Lorraine, "l'exception frontalière lorraine". Le Président du CES souligne que "les opportunités pour le Luxembourg comme pour la Lorraine à se projeter dans une approche différente de leur environnement territorial, social et économique commun ne sont pas suffisamment intégrées à la stratégie régionale **ni suffisamment appuyées par l'État Français** qui conserve les compétences essentielles de la nécessaire dimension diplomatique de cette stratégie". Le Président du CES de Lorraine propose au Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires un échange plus direct sur ce dossier. Toujours animé par cette même volonté de "lobbying de conviction", **le Président du CES a également adressé le rapport à l'Ambassadeur de France au Grand-Duché du Luxembourg**, en rappelant que "**le message porté par le CES de Lorraine est d'appeler à un partenariat plus structuré impliquant les deux États avec la Région Lorraine et le soutien de l'Union Européenne.**" Enfin, Roger Cayzelle a sollicité **Bernard Niquet, Préfet de la Région Lorraine** sur les conclusions du rapport du Préfet Lemaire.

1. Une vision stratégique pour la Lorraine

a) *La Lorraine face au phénomène luxembourgeois pour le CES*

Véronique CERUTTI – directrice des études au CES de Lorraine

Le CES de Lorraine a présenté en juin une étude sur l'enjeu transfrontalier en Lorraine. **Le thème du frontalier s'est imposé comme un phénomène incontournable du paysage économique lorrain**, il est à ce titre régulièrement évoqué par le CES dans son rapport sur l'enjeu frontalier de la région. Mais on l'avait trop cantonné à un constat ponctuel de la montée progressive de l'emploi frontalier vers le Luxembourg, nous avons donc voulu enrichir notre réflexion. Ce débat en interne n'a jamais été simple. Il n'y a pas unanimité au sein du CES (composé de trois collègues : entreprises, salariés et vie collective) pour dire que cet enjeu frontalier est porteur à 100% pour la Lorraine, cela reflète le clivage interne du débat régional sur ce sujet (le territoire luxembourgeois est-il un facteur de concurrence ou une opportunité ?). Beaucoup considèrent que le phénomène luxembourgeois est un phénomène presque anecdotique, que c'est un petit État, de peu d'habitants, qu'il est extrêmement focalisé sur une dynamique de l'activité financière qui ne pourrait être porteuse à long terme d'une croissance économique. En parallèle la région lorraine serait trop dépendante, ne créant pas d'emplois, trop meurtrie par ses crises industrielles et ses restructurations. A ce titre il serait dangereux de dire que l'avenir de la Lorraine serait celui de l'emploi au Luxembourg, d'autant plus qu'un retournement de la conjoncture de la dynamique financière est un réel risque. Face à ce débat sensible, notre étude s'est donné comme premier objectif de présenter objectivement les chiffres du développement économique du Luxembourg et de situer le phénomène qu'il représente. Un exemple : en 2005 le PIB luxembourgeois s'élève à plus de la moitié du PIB lorrain (55%). En quelques années cela représente un développement très important et, **en extrapolant la tendance, en 2030 le PIB luxembourgeois équivaldrait au PIB lorrain**. Cela illustre cette dynamique de développement. De même la démographie d'entreprises au Luxembourg, c'est 40% de la démographie d'entreprises en Lorraine. Deux autres chiffres à mettre en regard : le Luxembourg ne représente que 11% du territoire lorrain et à peine 20% de sa population...

Plus qualitativement l'analyse montre que **le Luxembourg est un « État métropole »**, c'est-à-dire que plus d'un tiers de sa dynamique est tirée par ses fonctions métropolitaines dont il a

été discuté ce matin. C'est pour cela qu'il a vocation à diffuser au delà de son territoire par la définition même de ces fonctions métropolitaines mais aussi par le fait qu'il n'est pas indépendant en terme de moyens : pour continuer sur cette progression, **il dépend de ses bassins d'emploi périphériques et centralement de la Lorraine** dont on ne mesure pas suffisamment que c'est la région la plus fortement pourvoyeuse d'un emploi frontalier en France, et sans doute en Europe à 15. Ainsi 60 000 lorrains partent travailler tous les jours au Luxembourg. **C'est une exception frontalière lorraine qui est liée à l'exception économique luxembourgeoise.**

Un État métropole : prenons l'exemple des services aux entreprises. La Lorraine décroche totalement des normes d'évolution économique française et donc européenne, en ce sens que c'est la dernière région en terme de création d'emplois, c'est la dernière région dans les dynamiques de création de services aux entreprises. Il n'y a pas eu de dynamiques tertiaires qui compensent les pertes d'emplois dues aux crises industrielles qu'a connues la Lorraine. Elle est loin des moyennes nationales dans ces dynamiques d'évolutions tertiaires. A côté le Luxembourg est exceptionnel dans cette évolution et on se demande s'il n'y a pas une relation de cause à effet qui ferait qu'à cause de cette dynamique trop forte du développement tertiaire du Luxembourg la Lorraine n'aurait pas pu se développer en ce sens là. Les services aux entreprises dans le tissu économique luxembourgeois représentent 80% du potentiel d'entreprises de services supérieurs en Lorraine. Cela souligne de manière significative le cadrage initial présenté, le poids économique du Luxembourg par rapport à la Lorraine.

Le CES a ainsi voulu dire : **prenons au sérieux le Luxembourg**, c'est un État qui est moteur d'une dynamique moderne en terme de fonctionnement de la croissance économique selon les critères de Lisbonne. **C'est un moteur en Grande Région.** Toutes les entités de la Grande Région sont en retard par rapport à cette dynamique, y compris la Rhénanie Palatinat. En terme d'investissement de recherche le Luxembourg augmente son budget de recherche publique de 21% en 2008. Il y a un volontarisme très fort qu'il faut prendre au sérieux.

Qualitativement il a créé 43 000 emplois depuis 2001 dont 70% portés par la main d'œuvre étrangère et près de 30% par les lorrains. Ces emplois se sont développés essentiellement sur les emplois de services de qualifications supérieures, sur l'immobilier, sur les services financiers. Et contrairement à ce qu'on pense, **la dynamique des qualifications de l'emploi au Luxembourg entraîne qualitativement et la main d'œuvre lorraine et le territoire lorrain. Cet effet d'entraînement est également sensible sur notre démographie. C'est aussi la région toute entière qui est concernée par cette dynamique et pas uniquement les territoires frontières.**

b) Les enjeux stratégiques du Luxembourg pour la Lorraine et pour l'État

Pour le CES de Lorraine s'il y a une petite progression dans la volonté de mettre ces questions au cœur des priorités de la stratégie, elle n'est pas encore suffisamment portée, à part dans le discours. On constate qu'il y a une plus grande prise en compte de cette dynamique luxembourgeoise mais ce n'est pas encore suffisant au plan stratégique. Belval⁸ n'est qu'une vitrine de ce qu'est le développement du Luxembourg. C'est une vitrine qui rapproche la dynamique transfrontalière de notre frontière. Mais l'enjeu luxembourgeois n'est pas dans l'hyper proximité par rapport à Belval. **L'enjeu luxembourgeois est un enjeu pour la Région.** C'est cette stratégie régionale face au Luxembourg qui est notre priorité de travail,

⁸ Le projet Belval a été exposé dans le séminaire du 1^{er} février 2007 sur les agglomérations transfrontalières

parce que c'est le Luxembourg qui est porteur. Il faut que l'État prenne conscience beaucoup plus fortement de ce qu'est le phénomène transfrontalier de l'emploi en Lorraine, par rapport aux façons dont cet emploi ébranle nos fondamentaux et nous pousse à évoluer. **Il faut que cette prise de conscience conduise l'État avec plus d'affirmation et de volonté, et avec le Conseil Régional, au pilotage de la stratégie.** En ne laissant pas seulement les enjeux sur l'hyper proximité. L'enjeu est régional. Il est métropolitain. Pour le CES il faut porter sur cette question un discours régional et non infra régional. Il n'y a pas que Metz qui est concernée par la dynamique frontalière. Nancy qui concentre beaucoup de compétences de recherche et de culture l'est tout autant. Il ne faut pas que cette dynamique soit la source d'un nouveau déséquilibre. On attend une stratégie régionale et pas un projet qui serait uniquement centré sur les territoires de proximité des frontières, même si cela est aussi important.

Monsieur CALAIS

Merci pour ce point de vue du CES de Lorraine sur les nouvelles relations que la Lorraine doit tisser avec le Luxembourg. Les chiffres sont impressionnants. Un très grand nombre de grandes sociétés s'installent dans le Grand Duché. Un quart des créateurs d'entreprises au Luxembourg sont des français. La pénétration de la zone de recrutement des frontaliers du Luxembourg en Lorraine s'étend de plus en plus loin maintenant. Nancy qui est à 120 kilomètres du Luxembourg y envoie tous les jours 350 personnes.

c) N'y a-t-il pas de risques de retournement de cette situation ?

Question sur la stratégie du CES : La situation entre Lorraine et Luxembourg vous la considérez comme si elle était pérenne. Est-ce que vous avez des critères d'appréciation de ces relations dans les 10 années à venir ? Une étude de la Chambre de Commerce sur les relations entre la Suisse et la Franche-Comté vient de sortir. Elle indique que les tendances peuvent se retourner assez vite. Les grandes surfaces commerciales ont fleuri du côté français de la frontière suisse. Les suisses ayant laissé d'autres grandes surfaces s'implanter du côté suisse, on arrive à une situation où les zones de chalandises françaises sont beaucoup moins fréquentées par les Suisses. Il y a des fermetures de magasin. La situation se retourne en 5 6 ans. Comment prendre des précautions pour que cela ne se retourne pas trop vite.

Gérard CALAIS : Le problème des implantations commerciales a été la cause des difficultés au PED. On ne peut pas tout contrôler. Il y a des jeux économiques où c'est le meilleur qui gagne. Mais cela n'affecte pas le travail frontalier. Déjà en 1990 il y avait des points de vue mettant en garde sur « les risques de retournement de la situation ». Ce n'est pas vrai. En effet les luxembourgeois occupent surtout les emplois publics. Les fonctionnaires dans la fonction publique luxembourgeoise sont beaucoup mieux payés que dans le privé. Les emplois dans l'industrie sont occupés souvent par des personnes d'origine portugaise ou des frontaliers. 40% des emplois industriels luxembourgeois sont occupés par des français. Attention à tout ce qu'on dit sur le retournement !

Un pari pour la Lorraine

Véronique CERUTTI – CES Lorraine

Il y a toujours des arguments du type le Luxembourg cela ne va pas durer. C'est certes un pari pour la Lorraine que de considérer le contraire mais c'est un pari qu'on doit prendre obligatoirement. On constate depuis longtemps qu'il y a quelque chose qui bouge à côté de la Lorraine. L'enjeu c'est que la projection démographique du Luxembourg cible 744 000

habitants à l'horizon 2050 au lieu de 450 000 en 2005, accompagnant par ailleurs une forte création d'emplois centrés sur le tertiaire. L'enjeu c'est donc la capacité du bassin de main d'œuvre à alimenter cette dynamique. Nous lorrains nous avons des atouts à jouer au niveau de la capacité de main d'œuvre, de la disponibilité foncière, de l'attractivité de population. Mais nous avons aussi, pour notre propre développement, un enjeu de qualification, un enjeu économique d'innovation, de recherche, de diversification. Ce sont les mêmes défis que nous avons à relever, les mêmes priorités à poursuivre pour accompagner la dynamique luxembourgeoise.

On le dit bien dans le rapport on a une convergence de stratégies et de décisions. Où est le risque ? On peut se dire le Luxembourg cela ne va pas durer, notre problème de développement restera entier, dépendra des mêmes enjeux d'action. On souhaite que le Luxembourg cela dure. C'est un pari qui n'a pas de risque parce qu'on est obligé de l'engager. Il faut que cela bouge et se restructure, et qu'on construise une mutation qualitative. Il ne faut pas se poser la question du risque puisque nous sommes obligés à ces mêmes choix. Il faut jouer cette stratégie régionale dans la même logique qui nous pousse à accompagner le bassin du Luxembourg, qui nous amène à construire un bassin de main d'œuvre transfrontalier. Les échanges à long terme vont se faire.

2. Nouvel espace économique, nouvelle structure de gouvernance entre la Lorraine et le Luxembourg

a) Une urgence à prendre en compte

Véronique CERRUTTI – CES Lorraine

Par rapport au Luxembourg, fondamentalement la question qui se pose c'est celle de **la réactivité**. En ce qui concerne la problématique de la gouvernance de la Lorraine par rapport au Luxembourg, on a déjà perdu de nombreuses années. On met l'accent aujourd'hui avec le lobbying du CES sur cette prise de conscience de ce que c'est le Luxembourg. Mais cela fait longtemps que le problème est posé. Le passage de frontières nécessite un rééquilibrage de moyens. Belval ne doit pas déboucher sur un désert.

Le problème de la gouvernance, c'est de respecter chacun des acteurs. C'est par là aussi d'intégrer globalement les démarches particulières et ne pas les laisser à terme nuire à l'intérêt général. Chacun des échelons (agglomérations, départements, acteurs,...) voit midi à sa porte. Le problème c'est de piloter l'ensemble, c'est l'arbitrage des décisions. Pour favoriser le développement économique, il faut par exemple poser la question de la mobilité. C'est pas le problème d'une ville. **Pour nous l'enjeu, et l'opportunité pour la Lorraine, se situe en terme de nouvel espace économique, de nouvelle aire de développement prenant en compte le Luxembourg et son rôle de moteur de développement. Les institutions et les découpages administratifs traditionnels ne sont pas à la hauteur de ces enjeux.**

Michel CASTEIGTS

Ce que vous dites prouve bien que **l'urgence c'est la nécessité de créer une nouvelle structure de gouvernance, appropriée à cet espace**. Et ce que vous dites des hétérogénéités des intérêts des Conseils Généraux et du Conseil Régional, montre que c'est peut-être plutôt un déficit de gouvernance territoriale locale plutôt que la nécessité de ne pas rentrer dans une gouvernance transfrontalière. Il s'agit plutôt de rattraper le déficit de gouvernance territoriale locale pour pouvoir **faire de la meilleure gouvernance transfrontalière dans une nouvelle**

structure transfrontalière. A partir du moment où vous dites qu'il y a un nouvel espace économique à l'échelle duquel on doit prendre des décisions, **dès lors ce nouvel espace économique appelle une nouvelle structure de gouvernance.**

b) Les niveaux de gouvernance territoriale dans le Grand Est

Christian ARIÈS, conseiller général de Meurthe-et-Moselle de l'arrondissement de Longwy.

Longwy est à la frontière du Luxembourg, et j'ai en charge ce problème transfrontalier. Actuellement l'emploi frontalier, c'est à 90% un emploi de proximité à la frontière du Luxembourg, même si la tendance est à s'en éloigner jusqu'à 50 kilomètres. Ce sont des migrations internes. Le phénomène nouveau c'est les qualifications industrielles qui sont remplacées par des emplois tertiaires à bac + 5 et autres. Dans la zone de Longwy, 40% à 50% de la population travaille en Belgique et surtout au Luxembourg. Cela évolue. Pour la première fois on constate une augmentation de la population dans les zones frontalières.

Sur la gouvernance, j'approuve l'approche qui vient d'être exposée. Mais en tant qu' élu il faut être concret. Il y a deux, voire plusieurs, niveaux de gouvernances. Il y a **la gouvernance locale et territoriale** d'une part, la gouvernance transfrontalière plus globale d'autre part. Le dossier Esch Belval, dont il a été question ce matin, est au départ un dossier luxembourgeois. Les français souhaitent qu'il devienne un dossier transfrontalier. Les luxembourgeois en sont d'accord. Il y a une dimension territoriale locale qui doit concerner les collectivités locales avec une participation de la Région, des deux conseils généraux, de l'état et du Luxembourg. Actuellement on est en train de travailler sur un GECT (Groupement Européen de Collectivités Territoriales). L'une des difficultés qui se posent, c'est que le dispositif européen n'est pas encore transmis dans les lois françaises. On ne peut pas le créer en ce moment. Il faut faire avancer les choses dans des groupes de travail type CES concerné par cette zone transfrontalière à défaut du GECT non encore existant.

Et puis il doit y avoir un **deuxième niveau à traiter en bilatéral et en trilatéral**, pour le dossier Belval qui concerne le côté lorrain, la France et le Luxembourg. Il doit être abordé dans sa globalité au niveau de la Grande Région. Mais il faut qu'au niveau des États, Luxembourg et France, on traite d'un certain nombre de problèmes transfrontaliers. Avec la disparition de la sidérurgie (25000 emplois) le transfrontalier qui a absorbé la moitié des emplois perdus a été un avantage. Mais il y a des inconvénients, problèmes d'infrastructures engorgés, équipements collectifs, transports, problèmes foncier et immobilier qui ont explosé et sont équivalents à ceux de villes comme Nancy. Ceux qui travaillent à Luxembourg peuvent suivre mais pas ceux qui restent travailler en France. Comment les traiter ? La nouvelle zone de Belval doit aussi être traitée avec le Conseil Régional et les départements (qui font les routes dont a besoin la zone industrielle).

Il y a un troisième **niveau de gouvernance, la Grande Région.** Avant il y avait deux structures parallèles (les États et les Régions). On a réussi à faire converger ces deux instances en une seule. Mais il faut que les choses se centrent sur le Luxembourg. Les élus prennent le Luxembourg comme un enjeu fort, majeur. Mais on se heurte à des problèmes divers qui ne peuvent être réglés par les départements qui en subissent pourtant les conséquences, par exemple les problèmes d'allocations familiales, d'allocations chômage, de RMI... Quand un salarié frontalier qui est au chômage au Luxembourg et n'a pas les papiers du Luxembourg, il tombe au RMI à la charge des départements. Il faut donc un système de gouvernance pour traiter ces dossiers, y compris sur le plan de l'orientation professionnelle.

3. La nécessité d'un équilibre des termes de l'échange dans la gouvernance transfrontalière

Michel FROELICHER

Il faut aussi signaler **une grande différence entre les frontières du Grand Est au Nord et celles d'avec la Suisse**. Elle réside dans la négociation qui eut lieu en 1976 avec les cantons suisses de Genève pour aboutir à **un retour fiscal**. Ils versent 3,5% de la masse salariale des frontaliers français aux deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Cela représente environ 100 millions d'euros par an qui servent pour les infrastructures.

C'est une des problématiques que posent la situation spécifique et la richesse du Luxembourg (450 000 habitants, 120 000 frontaliers par jour) qui n'a pas eu à financer les formations, qui n'ont pas à financer le chômage. Par contre du côté français, les entreprises ne viennent pas s'y installer car les charges sociales et fiscales sont bien moins élevées au Luxembourg. Les collectivités territoriales françaises qui financent ces investissements n'ont pas par contre en retour de richesses fiscales puisque les entreprises restent de l'autre côté. Il faudra traiter par un juste retour ces problématiques. **Il faut que les termes de l'échanges soient équilibrés**. Nos territoires ne doivent pas être de simples territoires dortoirs pourvoyeurs de main d'œuvre pour le Luxembourg, même si on les remercie de les accueillir.

Hans Gunther CLEV

Pour moi les travailleurs frontaliers ne sont pas un problème au contraire, c'est toujours mieux l'emploi que du chômage. **Le problème, ce n'est pas le travail transfrontalier, c'est un manque de gouvernance** pour régler les problèmes qui en résultent. Dans une perspective européenne, cela ressemble beaucoup à une problématique entre une grande agglomération et sa périphérie. Une compensation entre les équipements qui sont à la charge des grandes villes et dont profitent les gens en périphérie, cette compensation entre coûts et revenus et impôts (exemple avec la Suisse). Ce problème existe à différentes échelles y compris au niveau national. On le retrouve au niveau de la gouvernance. Le transfrontalier oblige à penser et à agir en gouvernance, comme le disait Michel Casteigts. C'est une bonne école pour ce que l'on fait à l'intérieur d'un pays. On apprend que l'on ne peut rien faire seul, il faut faire avec les autres. On ne peut pas les obliger, s'ils n'en ont pas envie. Il faut écouter les autres. C'est pareil dans le domaine économique. Il faut apprendre à travailler, et à faire travailler les autres ensemble (les banques, les investisseurs, les fournisseurs, les agences de développement,...).

Martin ROBITAILLE

Ce que vous venez de dire est en partie vrai. Le travail frontalier c'est aussi parfois l'expression d'une dépendance économique et sociale. Ce travail hors frontière a un impact très important pour un milieu dépendant. Cela a un impact fondamental sur ces infrastructures. A partir du moment où les personnes travaillent ailleurs, paient l'impôt ailleurs, il y a un ajustement qui doit être fait. C'est vraiment important de le considérer.

Un intervenant : Par rapport à la remarque de dépendance, c'est dommage qu'il n'y ait pas ici de représentants du Luxembourg. Dans ce cas il me semble que **c'est plus une question d'interdépendance que de dépendance entre le Luxembourg et les autres régions**. Du point de vue luxembourgeois, la relation avec les autres régions est vécue comme une dépendance.

Christian ARIÈS. C'est exact, et c'est même plus compliqué chez nous. On a les deux cas de figures. Il y a des frontaliers vers la Belgique qui paient leurs impôts en France et qui ne souhaitent surtout pas que cela change, parce que c'est moins cher en France. Et il y a les

frontaliers au Luxembourg qui paient leurs impôts au Luxembourg, et qui veulent surtout pas que cela change, parce que c'est moins cher au Luxembourg. Comment voulez-vous harmoniser tout cela ? Il faut assurément une forme de « bricolage » !

Il y a eu un rapport du député Alain Harlem-Groscott qui a montré que toutes les zones frontalières avaient des déséquilibres d'échanges de ce type (infrastructures, impôts, charges,...) et qu'il fallait que l'État y mette les moyens. C'est ce que demande le CES de Lorraine.

Quelle est l'expérience outre-atlantique sur les problèmes de reconversion ?

Martin ROBITAILLE : A Montréal il y avait un centre important de réparation ferroviaire, qui a fermé au milieu des années 80. Cela représentait 1000 emplois. Une coopération d'économie sociale a été créée pour gérer cette situation. Sur les terrains en question ils ont construit un milieu de vie, où figuraient des entreprises, des commerces, des logements,... un nouveau quartier s'est recréé en une dizaine d'années. C'est assez fréquent de voir ces constructions (soit privé, soit public). Il y a des modèles de cette sorte aux USA. Dans ces actions, les interventions de l'État sont a priori non souhaitables. En support mais pas plus. Dans tous les cas où on a voulu réimplanter une industrie quelconque cela a été une catastrophe ! Cela doit être la même chose en France. C'est le milieu qui s'est pris en charge essentiellement !

4. Clôture

Bruno RACINE, animateur national de l'ANCPPA, clôture le colloque.

Nous vous remercions vivement pour la participation très significative des acteurs concernés par ce colloque qui a été une très belle réussite, en dépit des conditions particulièrement difficiles de ce 18 octobre 2007. La journée a montré qu'il y avait un réel intérêt pour cette dynamique transfrontalière, qui constitue un enjeu de taille pour tous les acteurs territoriaux, économiques, de la formation des régions frontalières⁹.

Le Club Partenaires pour Agir a pleinement montré son **rôle de catalyseur de la réflexion collective** en construisant ce cycle d'échanges depuis 3 ans autour de cette idée, validée par la DATAR le 21 septembre 2005. Nous souhaitons que ce débat puisse rebondir largement entre tous les acteurs concernés du Grand Est.

⁹ La synthèse résumée du colloque réalisée par l'ANCPPA en offre un bon aperçu.